

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 27, 2026

The Standing Senate Committee on Indigenous Peoples met with videoconference this day at 6:47 p.m. [ET] to examine and report on matters relating to the duty to consult and accommodate Indigenous peoples, which flows from the honour of the Crown derived from section 35 of the Constitution Act, 1982.

Senator Michèle Audette (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Good evening. Thank you very much for your patience. [*Innu-aimun spoken*] on Anishinaabe territory. Of course, you've heard this message at every meeting: We need to take care of the people who interpret for us. I ask everyone around this large table to place translation and interpretation devices in the designated spot on the table or to avoid leaning in too close to the microphone with this technology, or with our cellphones or tablets. Thank you for your consideration; the people behind the scenes are invaluable.

As I said in Innu-aimun, I would like to acknowledge the people of this territory who have welcomed us for millennia, for hundreds of years, or for some time now — depending on where we come from. For some First Nations, it's been millennia; for others, it's been several generations. It's just as important, no matter when we first set foot here in our moccasins. I acknowledge the Anishinaabe People every day. We do this collectively, and we salute all those who have made this their home: First Nations, Métis and Inuit, and, of course, Canadian society.

We'll go around the table.

[*English*]

Senator Prosper: Thank you, Paul Prosper, Nova Scotia, Mi'kma'ki territory.

[*Translation*]

Senator Clement: Bernadette Clement from Ontario, specifically from Cornwall, on the Mohawk territory of Akwesasne.

[*English*]

Senator Pate: Welcome. Kim Pate. I live here in the unceded, unsurrendered and unreturned territory of the Algonquin Anishinaabe.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 27 mai 2026

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 47 (HE), avec vidéoconférence, pour examiner, afin d'en faire rapport, les questions relatives à l'obligation de consulter et d'accommoder les peuples autochtones, laquelle découle de l'honneur de la Couronne provenant de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982.

La sénatrice Michèle Audette (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

La présidente : Bonsoir. Un gros merci pour votre patience. [*mots prononcés en innu-aimun*] en territoire anishinabe. Bien sûr, vous avez entendu à chaque réunion ce message selon lequel il faut prendre soin des gens qui font l'interprétation pour nous. Je demande à toutes les personnes autour de cette grande table de mettre les outils de traduction et d'interprétation à l'endroit indiqué sur la table ou de ne pas trop s'approcher du micro avec cette technologie, ou avec nos cellulaires ou nos tablettes. Merci de votre coopération; les gens derrière sont précieux et précieuses.

Comme je l'ai dit en innu-aimun, j'aimerais saluer les gens du territoire qui nous accueillent depuis des millénaires, depuis des centaines d'années ou depuis quelque temps — tout dépend d'où l'on vient. Pour certaines Premières Nations, ce sont des millénaires; pour d'autres, ce sont plusieurs générations. C'est toujours aussi important, peu importe le moment où l'on a posé notre premier mocassin ici. Je reconnais chaque jour le peuple anishinabe. Nous faisons cela collectivement, et nous saluons tous ceux et celles qui en ont fait leur chez-eux: les Premières Nations, les Métis et les Inuit, et, bien sûr, la société canadienne.

Nous allons faire un tour de table.

[*Traduction*]

Le sénateur Prosper : Merci, Paul Prosper, de la Nouvelle-Écosse, territoire Mi'kma'ki.

[*Français*]

La sénatrice Clement : Bernadette Clement, de l'Ontario, plus particulièrement de Cornwall, sur le territoire mohawk d'Akwesasne.

[*Traduction*]

La sénatrice Pate : Bienvenue. Kim Pate. Je vis ici, sur le territoire non cédé et non restitué des Algonquins anishinabes.

Senator Osler: Hello. Flordeliz (Gigi) Osler, Manitoba, Winnipeg specifically, Treaty 1 territory, home and original land Anishinaabe, Cree, Oji-Cree and Dene Peoples and homelands of the Red River Métis Nation.

Senator McPhedran: Senator Marilou McPhedran, independent senator from Manitoba. And like she said.

Senator Francis: Welcome, Senator Brian Francis, Epekwitk, Prince Edward Island. Nice to have you here.

Senator Sorensen: Karen Sorensen, Alberta, Banff National Park, Treaty 7 territory.

Senator Greenwood: Welcome, everyone. My name is Margo Greenwood. I am originally from Treaty 6 territory, but I come from beautiful British Columbia.

Senator Karetak-Lindell: Nancy Karetak-Lindell, Nunavut.

[Translation]

The Chair: Thank you very much. I would like to welcome this impressive delegation from the Government of Canada. I must admit, a little while ago, I said, “I hope we’ll have a quorum,” and then my colleagues arrived. I welcome you here this evening, along with all the senators’ staff members and, of course, all of you here before us. Thank you for being with us.

I also welcome those who are taking the time to watch these important debates on ParlVu. This is a significant meeting. We will hear you and then discuss the issues relating to the duty to consult and accommodate Indigenous Peoples, which flows from the honour of the Crown derived from section 35 of the Constitution Act, 1982.

Ms. Gideon, we always take great pride in knowing that we have a First Nations woman on the inside to influence and mobilize; I thank you for your work as Deputy Minister at Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada. We’re pleased to welcome you here this evening, as well as your colleague Kirsten Miller, Director of the Consultation and Accommodation Unit.

[English]

Also from Indigenous Services Canada, Christopher Cornish, Director General, Economic and Business Opportunities, Lands and Economic Development.

La sénatrice Osler : Bonjour. Flordeliz (Gigi) Osler, du Manitoba, plus précisément de Winnipeg, sur le territoire visé par le Traité n° 1, terre d’accueil et terre d’origine des Anishinabes, des Cris, des Oji-Cris et des Dénés et les terres ancestrales de la nation métisse de la rivière Rouge.

La sénatrice McPhedran : Sénatrice Marilou McPhedran, sénatrice indépendante du Manitoba. Et comme elle l’a dit.

Le sénateur Francis : Bienvenue, sénateur Brian Francis, d’Epekwitk, à l’Île-du-Prince-Édouard. C’est un plaisir de vous avoir parmi nous.

La sénatrice Sorensen : Karen Sorensen, de l’Alberta, parc national Banff, territoire du Traité n° 7.

La sénatrice Greenwood : Bienvenue à tous. Je m’appelle Margo Greenwood. Je suis originaire du territoire visé par le Traité n° , mais je me trouve dans la magnifique Colombie-Britannique.

La sénatrice Karetak-Lindell : Nancy Karetak-Lindell, du Nunavut.

[Français]

La présidente : Merci beaucoup. Je tiens à saluer cette délégation impressionnante du gouvernement du Canada. Je dois vous l’avouer, un peu plus tôt, j’ai dit : « J’espère qu’on aura le quorum », puis mes collègues sont arrivés. Je vous souhaite la bienvenue ici ce soir, ainsi qu’à tous les membres des équipes des sénateurs et sénatrices et, bien sûr, à vous qui êtes devant nous. Merci d’être parmi nous.

Je salue également ceux et celles qui prennent le temps d’écouter ces débats importants par l’entremise du site ParlVu. C’est une rencontre importante. Nous allons vous écouter, puis échanger sur les questions relatives à l’obligation de consulter et d’accommoder les peuples autochtones, qui découle de l’honneur de la Couronne provenant de l’article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982.

Madame Gideon, nous éprouvons toujours une grande fierté de savoir que nous avons une femme des Premières Nations à l’intérieur pour influencer et mobiliser; je vous remercie de votre travail de sous-ministre à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada. Nous sommes heureux de vous accueillir ici ce soir, ainsi que votre collègue Kirsten Miller, directrice, Unité de la consultation et de l’accommodement.

[Traduction]

Également de Services aux Autochtones Canada, Christopher Cornish, directeur général, Opportunités économiques et commerciales, Terres et développement économique.

[Translation]

From Environment and Climate Change Canada, we welcome Alison McDermott, Assistant Deputy Minister, Strategic Policy and International Affairs Branch; Tara Shannon, Assistant Deputy Minister, Canadian Wildlife Service; and Jacinthe David, Director General, Industrial Sectors and Chemicals Directorate.

Finally, by video conference, from the Impacts Assessment Agency of Canada, we have Regina Wright, Director General, Regional Operations West.

[English]

Thank you all for being with us this evening. We are now ready to hear your opening remarks, which will be followed by questions from senators.

Valerie Gideon, Deputy Minister, Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada: *[Indigenous language spoken]*

Hello.

[Translation]

Thank you for the opportunity to appear again before my favourite committee. I want to acknowledge that we are on the traditional territory of Algonquin Park. I acknowledge that I'm a member of the Mi'kmaq Nation of Gesgapegiag, Quebec.

[English]

I'm very happy to be here today. As noted, I'm here with Kirsten Miller. I hope she is the next generation. I'm hoping to groom Ms. Miller to take over as another important Indigenous woman in this role.

As you all know, the Crown has a legal duty to consult and, where appropriate, accommodate Indigenous groups when making decisions that could affect their rights. This is a responsibility that applies equally to provinces and territories.

The duty to consult obligation is rooted in common law and stems from section 35 of the Constitution Act, as the senator has already noted, which recognizes and affirms Aboriginal and treaty rights. Modern treaty agreements also contain specific requirements for Crown consultation, articulating how the duty to consult works for these partners.

[Français]

Nous accueillons Alison McDermott, sous-ministre adjointe, Direction générale de la politique stratégique et des affaires internationales, Tara Shannon, sous-ministre adjointe, Service canadien de la faune, et Jacinthe David, directrice générale, Direction des secteurs industriels et des produits chimiques, d'Environnement et Changement climatique Canada.

Finalement, par vidéoconférence, nous accueillons Regina Wright, directrice générale, Opérations régionales (Ouest), de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada.

[Traduction]

Merci à tous d'être parmi nous ce soir. Nous sommes maintenant prêts à entendre vos déclarations préliminaires, qui seront suivies des questions des sénateurs.

Valerie Gideon, sous-ministre, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada : *[Mots prononcés dans une langue autochtone]*

Bonjour.

[Français]

Je vous remercie de me donner l'occasion de venir comparaître encore une fois à mon comité préféré. Je veux souligner que nous nous trouvons sur le territoire traditionnel du parc Algonquin. Je reconnais que je suis membre de la nation mi'kmaq de Gesgapegiag, au Québec.

[Traduction]

Je suis très heureuse d'être ici aujourd'hui. Comme il a été mentionné, je suis accompagnée de Kirsten Miller. J'espère qu'elle est la prochaine génération. J'espère préparer Mme Miller à prendre la relève en tant que femme autochtone importante dans ce rôle.

Comme vous le savez tous, la Couronne a l'obligation juridique de consulter et, le cas échéant, d'accommoder les groupes autochtones lorsqu'elle prend des décisions qui pourraient avoir une incidence sur leurs droits. C'est une responsabilité qui s'applique également aux provinces et aux territoires.

L'obligation de consulter est ancrée dans la common law et découle de l'article 35 de la Loi constitutionnelle, comme la sénatrice l'a déjà souligné, qui reconnaît et confirme les droits ancestraux et issus de traités. Les traités modernes contiennent également des exigences précises en matière de consultation de la Couronne, qui précisent comment l'obligation de consulter fonctionne pour ces partenaires.

[Translation]

My department supports Indigenous participation in consultation processes by co-developing tools and agreements to facilitate their meaningful involvement in predictable, respectful and efficient consultation.

One important tool is the Aboriginal and Treaty Rights Information System, or ATRIS, which provides information about Indigenous collectives and their potential or established Aboriginal or treaty rights. The system is used as a starting point for knowledge sharing and understanding.

[English]

The Alto High-Speed Rail Project, which has been in the news, is an example where we have used the Aboriginal and Treaty Rights Information System, or ATRIS, to support identifying potentially impacted Indigenous groups. In the context of that project, our department also participated in an Indigenous working group, related governance structures, and provided advice on the importance of early engagement.

To further support Indigenous participation in consultation processes more broadly, Budget 2025 provided \$10.1 million over three years to continue the Federal Initiative on Consultation, which provides funding for the co-development of consultation protocols and resource centres. These tools ensure that Indigenous rights holders are well supported to participate in consultation processes and have greater capacity to meet consultation demands.

[Translation]

Consultation protocols set out how Indigenous groups want to be engaged, creating clear, mutually agreed processes that make consultations more efficient and respectful.

Resource centres, based within Indigenous organizations, provide support, research and knowledge to help communities participate meaningfully in consultation processes.

To date, we have co-developed 13 consultation protocols with Indigenous communities, as well as eight resource centres. This includes three new resource centres recently put in place with funding from Budget 2025. Together, these tools are supporting more than 400 Indigenous communities in meeting consultation demands.

[Français]

Mon ministère favorise la participation des Autochtones aux processus de consultation en élaborant conjointement des outils et des accords pour faciliter leur participation concrète à des consultations prévisibles, respectueuses et efficaces.

Un des outils importants est le Système d'information sur les droits ancestraux et issus de traités, ou SIDAIT, qui fournit de l'information sur les groupes autochtones et leurs droits ancestraux ou issus de traités, qu'ils soient potentiels ou établis. Ce système sert de point de départ pour le transfert des connaissances et la compréhension.

[Traduction]

Le projet de train à grande vitesse Alto, qui a fait les manchettes, est un exemple où nous avons utilisé le Système d'information sur les droits ancestraux et issus de traités, ou SIDAIT, pour aider à identifier les groupes autochtones susceptibles d'être touchés. Dans le cadre de ce projet, notre ministère a également participé à un groupe de travail autochtone, à des structures de gouvernance connexes, et a fourni des conseils sur l'importance d'une mobilisation précoce.

Pour soutenir davantage la participation des Autochtones aux processus de consultation de façon plus générale, le budget de 2025 prévoyait 10,1 millions de dollars sur trois ans pour poursuivre l'Initiative fédérale de consultation, qui fournit du financement pour l'élaboration conjointe de protocoles de consultation et de centres de ressources. Ces outils garantissent que les titulaires de droits autochtones sont bien soutenus pour participer aux processus de consultation et qu'ils ont une plus grande capacité à répondre aux exigences relatives aux consultations.

[Français]

Les protocoles de consultation définissent la manière dont les groupes autochtones souhaitent être consultés, créant des processus clairs et mutuellement convenus qui rendent les consultations plus efficaces et respectueuses.

Les centres de ressources, hébergés dans les locaux d'organismes autochtones, offrent du soutien, des recherches et des connaissances afin d'aider les communautés à participer concrètement aux processus de consultation.

À ce jour, nous avons élaboré conjointement 13 protocoles de consultation avec les communautés autochtones, ainsi que huit centres de ressources. De ce nombre, trois nouveaux centres de ressources ont récemment été mis en place avec du financement provenant du budget de 2025. Ensemble, ces outils aident plus de 400 communautés autochtones à répondre aux exigences en matière de consultation.

[English]

In addition to supporting Indigenous partners, our department also supports all federal departments and agencies in fulfilling the duty to consult. We provide advice and guidance, identify potentially impacted communities, as noted earlier, and advise on consultation approaches and best practices. We also provide training and learning opportunities for federal officials on fulfilling their legal duty to consult, which regularly includes Indigenous speakers talking about their lived experiences.

To be clear, our department itself is not responsible for carrying out consultation processes on behalf of the Federal Crown. This is a collective responsibility, which is why you have a lot of federal representatives here today. It is an issue of critical importance across the federal government. Also with respect to each province and territory. We are all responsible for meeting our own consultation obligations.

[Translation]

However, to help federal departments and officials meet these obligations, CIRNAC provides guidance about the Government of Canada's approach to consultation and accommodation.

We are in the process of updating the guidelines for federal officials to fulfill the duty to consult based on feedback from national and Indigenous-led engagement, and we will be publishing them later this year.

When conducted properly, consultation can be both meaningful and effective. This means respecting the processes and objectives of the Indigenous communities being consulted; it means working collaboratively to shape the process and to assess potential impacts on Section 35 rights; and it means developing solutions together.

[English]

When consultation is transparent, coordinated and rooted in respect, we can successfully uphold our legal obligations while advancing reconciliation.

Meegwetch. Qujannamiik. Marsee. Wela'lioq. Thank you.

The Chair: Thank you. The next speaker is Mr. Christopher Cornish, Director General, Economic and Business Opportunities, Lands and Economic Development with Indigenous Services Canada.

[Traduction]

En plus de soutenir les partenaires autochtones, notre ministère aide également tous les ministères et organismes fédéraux à s'acquitter de l'obligation de consulter. Nous fournissons des conseils et des orientations, identifions les communautés potentiellement touchées, comme il a été mentionné plus tôt, et donnons des conseils sur les approches de consultation et les pratiques exemplaires. Nous offrons également des possibilités de formation et d'apprentissage aux fonctionnaires fédéraux sur le respect de leur obligation légale de consulter, ce qui comprend régulièrement des intervenants autochtones qui parlent de leurs expériences vécues.

Je tiens à préciser que notre ministère n'est pas responsable de mener des processus de consultation au nom de la Couronne fédérale. Il s'agit d'une responsabilité collective, et c'est pourquoi vous avez beaucoup de représentants fédéraux ici aujourd'hui. C'est une question d'une importance cruciale à l'échelle du gouvernement fédéral. Il en va de même pour chaque province et territoire. Nous avons tous la responsabilité de respecter nos obligations en matière de consultation.

[Français]

Toutefois, afin d'aider les ministères et les fonctionnaires fédéraux à s'acquitter de ces obligations, notre ministère fournit des conseils sur l'approche du gouvernement du Canada en matière de consultation et d'accommodement.

Nous sommes en train de mettre à jour les lignes directrices à l'intention des fonctionnaires fédéraux pour respecter l'obligation de consulter en fonction des commentaires recueillis lors de la consultation nationale menée par les Autochtones, et nous les publierons plus tard cette année.

Lorsqu'elle est organisée correctement, la consultation peut être à la fois pertinente et efficace. Il faut notamment respecter les processus et les objectifs des nations autochtones consultées, collaborer pour définir le processus, évaluer les répercussions potentielles sur les droits visés à l'article 35 et développer des solutions ensemble.

[Traduction]

Lorsque la consultation est transparente, coordonnée et ancrée dans le respect, nous pouvons réussir à respecter nos obligations juridiques tout en faisant progresser la réconciliation.

Meegwetch. Qujannamiik. Marsee. Wela'lioq. Merci.

La présidente : Merci. Le prochain intervenant est M. Christopher Cornish, directeur général, Opportunités économiques et commerciales, Terrains et développement économique, Services aux Autochtones Canada.

Christopher Cornish, Director General, Economic and Business Opportunities, Lands and Economic Development, Indigenous Services Canada: Good evening, Madam Chair and members of the committee. Thank you for the invitation to appear today to discuss the duty to consult and the role of Indigenous Services Canada in supporting meaningful engagement with First Nations, Inuit and Métis partners.

[Translation]

At Indigenous Services Canada, consultation and engagement are central to how we advance our mandate and support self-determination for Indigenous Peoples.

While all federal departments and agencies are responsible for fulfilling the Crown's legal obligation to consult when proposed decisions may have adverse effects on established Aboriginal and treaty rights, Indigenous Services Canada plays an important supporting role through program design and delivery, legislative initiatives, capacity-building measures and partnership-based service transformation initiatives.

[English]

At Indigenous Services Canada, or ISC, the duty to consult represents the floor, not the ceiling. While Canada must fulfill these legal obligations, we also recognize that consultation is intended to fully understand how rights may be affected and to work toward mutually beneficial solutions that advance reconciliation.

Our approach is increasingly grounded in co-development, collaboration and long-term relationship building. Across a range of initiatives — including Bill S-2, additions to reserve major project engagement, Indigenous procurement modernization, health transformation, housing and infrastructure, and water legislation, to name a few — ISC is working with Indigenous partners to identify practical, community-informed solutions that improve services and strengthen Indigenous participation in decision making.

A key focus of our work is ensuring Indigenous communities have the capacity to participate meaningfully in consultation processes. Through initiatives such as the Strategic Partnerships Initiative, ISC supports Indigenous participation in major project reviews and broader legislative and policy reform discussions.

Christopher Cornish, directeur général, Opportunités économiques et commerciales, Terrains et développement économique, Services aux Autochtones Canada : Bonsoir, madame la présidente et mesdames et messieurs les membres du comité. Je vous remercie de m'avoir invité à comparaître aujourd'hui pour discuter de l'obligation de consulter et du rôle de Services aux Autochtones Canada dans le soutien d'un engagement significatif avec les partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

[Français]

À Services aux Autochtones Canada, la consultation et la mobilisation sont au cœur de la façon dont nous faisons avancer notre mandat et soutenons l'autodétermination des peuples autochtones.

Bien que tous les ministères et organismes fédéraux soient responsables de s'acquitter de l'obligation légale de la Couronne de consulter lorsque des décisions envisagées peuvent avoir des effets préjudiciables sur les droits ancestraux ou issus de traités, Services aux Autochtones Canada joue un rôle important de soutien grâce à la conception et à la prestation de programmes, aux initiatives législatives, aux mesures de renforcement des capacités et aux initiatives de transformation des services fondées sur des partenariats.

[Traduction]

À Services aux Autochtones Canada, ou SAC, l'obligation de consulter représente le plancher, et non le plafond. Bien que le Canada doive s'acquitter de ses obligations juridiques, nous reconnaissons également que la consultation vise à comprendre pleinement comment les droits peuvent être touchés et à travailler à des solutions mutuellement avantageuses qui font progresser la réconciliation.

Notre approche repose de plus en plus sur le codéveloppement, la collaboration et l'établissement de relations à long terme. Dans le cadre d'un éventail d'initiatives — y compris le projet de loi S-2, les ajouts aux réserves, la mobilisation pour les grands projets, la modernisation de l'approvisionnement auprès des Autochtones, la transformation de la santé, le logement et l'infrastructure, et la législation sur l'eau, pour n'en nommer que quelques-unes —, SAC travaille avec des partenaires autochtones pour trouver des solutions pratiques et éclairées par la communauté qui améliorent les services et renforcent la participation des Autochtones à la prise de décisions.

L'un des principaux objectifs de notre travail est de veiller à ce que les communautés autochtones aient la capacité de participer de manière significative aux processus de consultation. Grâce à des initiatives comme l'Initiative sur les partenariats stratégiques, SAC appuie la participation des Autochtones aux examens des grands projets et aux discussions plus vastes sur la réforme des lois et des politiques.

Most recently, funding support is being made available to over 700 Indigenous rights holders and organizations to participate in engagement on proposed major project legislative and regulatory reforms.

[Translation]

Indigenous Services Canada also supports the improvement of consultation processes in areas such as reserve additions, where complex issues related to overlapping claims and shared territories require collaborative approaches and practical tools.

Since 2022, the department has expanded its specialized capacity, established a unit dedicated to the duty to consult for complex cases, and worked collaboratively with Indigenous partners and the Department of Justice to develop new guidelines, tools and best practices for consultation.

[English]

Our work is also informed by the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act. Indigenous Services Canada remains committed to consultation and cooperation with Indigenous Peoples and recognizes that participation in decision making is central to advancing reconciliation and improving outcomes for communities.

Ultimately, meaningful consultation is not simply about meeting legal obligations. It is about building trust, supporting better decisions, strengthening Indigenous governance and capacity, and advancing shared priorities in a way that reflects indigenous rights, perspectives and aspirations.

Thank you. I look forward to your questions.

Regina Wright, Director General, Regional Operations (West), Impact Assessment Agency of Canada: Thank you, chair. I am the Director General Regional Operations West at the Impact Assessment Agency of Canada, which I will call IAAC or the agency for the rest of my remarks.

My responsibilities include conducting agency-led assessments and undertaking public and Indigenous consultation for designated projects in Western Canada, including IAAC's Pacific and Yukon region, and the Prairie and northern regions.

I would like to acknowledge that I am speaking to you today from Vancouver, on the shared territories of the Musqueam, Squamish, and Tsleil-Waututh Nations, who have stewarded these lands since time immemorial.

Plus récemment, un soutien financier a été mis à la disposition de plus de 700 détenteurs de droits et organisations autochtones pour qu'ils participent à la mobilisation sur les réformes législatives et réglementaires proposées pour les grands projets.

[Français]

Services aux Autochtones Canada appuie également l'amélioration des processus de consultation dans des domaines comme les ajouts aux réserves, où des enjeux complexes liés aux revendications qui se chevauchent et aux territoires partagés exigent des approches collaboratives et des outils pratiques.

Depuis 2022, le ministère a accru sa capacité spécialisée, a établi une unité consacrée à l'obligation de consulter pour les dossiers complexes et a travaillé en collaboration avec des partenaires autochtones et le ministère de la Justice pour développer de nouvelles lignes directrices, de nouveaux outils et des pratiques exemplaires en matière de consultation.

[Traduction]

Notre travail s'inspire également de la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Services aux Autochtones Canada maintient son engagement à l'égard de la consultation et de la coopération avec les peuples autochtones et reconnaît que leur participation à la prise de décisions est essentielle pour faire progresser la réconciliation et améliorer les résultats pour les communautés.

En fin de compte, une véritable consultation ne consiste pas simplement à respecter ses obligations juridiques. Il s'agit de bâtir la confiance, de soutenir de meilleures décisions, de renforcer la gouvernance et les capacités autochtones et de faire avancer les priorités communes d'une manière qui reflète les droits, les perspectives et les aspirations des Autochtones.

Merci. C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

Regina Wright, directrice générale, Opérations régionales (Ouest), Agence d'évaluation d'impact du Canada : Merci, madame la présidente. Je suis la directrice générale des Opérations régionales de l'Ouest à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, que j'appellerai l'AEIC ou l'agence pour le reste de mes observations.

Mes responsabilités comprennent la réalisation d'évaluations dirigées par l'agence et la tenue de consultations publiques et autochtones pour des projets désignés dans l'Ouest canadien, y compris dans la région du Pacifique et du Yukon de l'AEIC, ainsi que dans les régions des Prairies et du Nord.

Je tiens à souligner que je m'adresse à vous aujourd'hui depuis Vancouver, sur les territoires partagés des nations Musqueam, Squamish et Tsleil-Waututh, qui gèrent ces terres depuis des temps immémoriaux.

As my colleague at CIRNAC has explained in their opening remarks, it is the responsibility of all departments and agencies to consult on their contemplated Crown conduct that may adversely impact established or asserted Aboriginal and treaty rights.

[Translation]

IAAC integrates the Government of Canada's Crown consultation responsibilities into the impact assessment process to the greatest extent possible. It leads federal consultation activities throughout all phases of an assessment and serves as a "one window" point of contact for Indigenous groups involved in an assessment.

Indigenous consultation during the impact assessment process serves to meet the Crown's common-law duty to consult by ensuring respect and protection of the rights of the Indigenous Peoples of Canada recognized and affirmed in Section 35 of the Constitution Act, 1982 and to meet statutory obligations under the Impact Assessment Act.

Because Indigenous participation leads to quality assessments that help us ensure responsible, sustainable development in Canada, IAAC's approach goes beyond the duty to consult, to working in a spirit of partnership with Indigenous groups.

Our approach is built on respectful relationships, co-operation and partnership with Indigenous peoples from the start of an assessment.

It ensures that impact assessments take into account Indigenous knowledge, cultural considerations and customs along with scientific information and other evidence.

[English]

The Impact Assessment Agency of Canada adapts its consultation approach based on the nature and scope of consultation activities required for each project and how they may affect Indigenous groups and their rights. We ensure that Indigenous groups whose rights may be adversely affected by the proposed project are identified and provided information.

We offer funding for them to meaningfully participate in the impact assessment and consultation activities.

Throughout the impact assessment process, we encourage ongoing collaboration and partnership with Indigenous groups in order to incorporate their feedback before decisions are made

Comme ma collègue de RCAANC l'a expliqué dans sa déclaration préliminaire, il incombe à tous les ministères et organismes de mener des consultations sur la conduite envisagée par la Couronne qui pourrait avoir une incidence négative sur les droits ancestraux et issus de traités établis ou revendiqués.

[Français]

L'agence intègre, dans la mesure du possible, les responsabilités de consultation de la Couronne incombant au gouvernement du Canada dans le processus d'évaluation d'impact. Elle dirige les activités de consultation fédérales à toutes les étapes d'une évaluation et sert de point de contact unique pour les groupes autochtones concernés par une évaluation.

La consultation des Autochtones au cours du processus d'évaluation d'impact vise à respecter l'obligation de consulter de la Couronne en assurant le respect et la protection des droits des peuples autochtones du Canada reconnus et affirmés à l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982, ainsi qu'à satisfaire aux obligations légales prévues par la Loi sur l'évaluation d'impact.

Étant donné que la participation des Autochtones conduit à des évaluations de qualité qui nous aident à assurer un développement responsable et durable au Canada, l'approche de l'agence va au-delà de l'obligation de consulter et vise à travailler dans un esprit de partenariat avec les groupes autochtones.

Notre approche repose sur des relations respectueuses, la coopération et le partenariat avec les peuples autochtones dès le début d'une évaluation.

Elle s'assure que les évaluations d'impact tiennent compte des savoirs autochtones, des considérations culturelles et des coutumes, ainsi que des informations scientifiques et d'autres éléments probants.

[Traduction]

L'Agence d'évaluation d'impact du Canada adapte son approche de consultation en fonction de la nature et de la portée des activités de consultation requises pour chaque projet et de la façon dont elles peuvent toucher les groupes autochtones et leurs droits. Nous veillons à ce que les groupes autochtones dont les droits pourraient être lésés par le projet proposé soient identifiés et informés.

Nous leur offrons du financement pour qu'ils puissent participer de façon significative aux activités d'évaluation d'impact et de consultation.

Tout au long du processus d'évaluation d'impact, nous encourageons la collaboration et le partenariat continu avec les groupes autochtones afin d'intégrer leurs commentaires avant

and develop solutions to address issues raised during the impact assessment and consultations.

Our commitment to upholding our relationships with Indigenous Peoples and ensuring respect for their rights and the protection of the environment remains central to IAAC's work amidst efforts to streamline our processes and find efficiencies.

The Impact Assessment Agency of Canada also recognizes the need for reconciliation and has published a Reconciliation Framework, which aligns with the objectives and spirit of the UN declaration.

This framework, translated into nine Indigenous languages, is and will remain foundational to IAAC's approach to advancing reconciliation, both within the workplace and in our relationships with Indigenous Peoples in all the work we do.

Beyond assessments, IAAC also engages broadly on its legislative, regulatory and policy initiatives, such as recently established cooperation agreements with provinces.

Finally, I would like to conclude by acknowledging that the Government of Canada released Getting Major Projects Built in Canada — Discussion Paper on Proposed Legislative, Regulatory, and Policy Reforms on May 8. It includes a proposal for a Crown consultation hub within IAAC to work with federal departments and agencies to ensure Indigenous groups affected by major projects go through one clear and coordinated consultation process.

Pending the outcome of engagement on that discussion paper and any resulting reform proposals, the Major Projects Office, or MPO, is the lead on this matter, and I understand my colleagues from this office will be on the second panel later this evening.

Thank you, and I look forward to responding to any questions you may have.

Alison McDermott, Assistant Deputy Minister, Strategic Policy and International Affairs Branch, Environment and Climate Change Canada: Good evening everyone. It's a pleasure to be here and to take part in this discussion on consultation and the evolving relationship between the Crown and Indigenous Peoples.

The duty to consult and the constitutional framework it falls under form a critical foundation for the Government of Canada's relationship with Indigenous Peoples. Consultation is not only a legal requirement; it is fundamentally about relationships grounded in respect, transparency and meaningful participation

que les décisions ne soient prises et d'élaborer des solutions pour régler les problèmes soulevés pendant l'évaluation d'impact et les consultations.

Notre engagement à maintenir nos relations avec les peuples autochtones et à assurer le respect de leurs droits et la protection de l'environnement demeure au cœur du travail de l'AEIC dans le cadre des efforts visant à simplifier nos processus et à trouver des gains d'efficacité.

L'Agence d'évaluation d'impact du Canada reconnaît également la nécessité de la réconciliation et a publié un cadre de réconciliation, qui correspond aux objectifs et à l'esprit de la déclaration des Nations unies.

Ce cadre, traduit dans neuf langues autochtones, est et restera le fondement de l'approche de l'AEIC pour faire progresser la réconciliation, tant en milieu de travail que dans nos relations avec les peuples autochtones dans tout le travail que nous faisons.

Au-delà des évaluations, l'AEIC mène également des consultations générales concernant ses initiatives législatives, réglementaires et stratégiques, comme les accords de coopération récemment établis avec les provinces.

Enfin, j'aimerais conclure en soulignant que le gouvernement du Canada a publié le 8 mai dernier le document de travail intitulé « Réaliser des grands projets au Canada — Document de travail sur les réformes proposées aux lois, règlements et politiques ». Il comprend une proposition de centre de consultation de la Couronne au sein de l'AEIC pour travailler avec les ministères et organismes fédéraux afin de s'assurer que les groupes autochtones touchés par les grands projets passent par un processus de consultation clair et coordonné.

En attendant le résultat des consultations sur ce document de travail et toute proposition de réforme qui en découlera, le Bureau des grands projets est responsable de cette question, et je crois comprendre que mes collègues de ce bureau feront partie du deuxième groupe de témoins plus tard ce soir.

Je vous remercie et je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Alison McDermott, sous-ministre adjointe, Direction générale de la politique stratégique et des affaires internationales, Environnement et Changement climatique Canada : Bonsoir à tous. C'est un plaisir d'être ici et de participer à cette discussion sur la consultation et l'évolution de la relation entre la Couronne et les peuples autochtones.

L'obligation de consulter et le cadre constitutionnel qui s'y rattache constituent un fondement essentiel de la relation du gouvernement du Canada avec les peuples autochtones. La consultation n'est pas seulement une exigence juridique; elle concerne fondamentalement les relations fondées sur le respect,

in decisions that affect Indigenous rights, interests and ways of life.

[Translation]

Within this context, Environment and Climate Change Canada has an important role to play.

Much of the department's engagement with Indigenous Peoples is rooted in shared priorities such as conservation, biodiversity, environmental protection and climate action.

Indigenous leadership, knowledge systems, stewardship practices and rights are essential to achieving strong and lasting outcomes in these areas.

[English]

As we advance our mandate, we're committed to doing so in ways that respect Indigenous rights and support reconciliation. That means moving beyond transactional consultation processes and toward more collaborative, distinctions-based approaches developed in partnership with First Nations, Inuit and Métis.

[Translation]

There are strong examples within ECCC that reflect this approach.

In conservation and species at risk, initiatives such as the Indigenous Guardians program and Indigenous Partnerships for Species at Risk highlight Indigenous leadership and demonstrate the value of shared stewardship.

[English]

In regulatory and permitting processes, ECCC has also adopted more flexible and responsive approaches. For example, Indigenous groups are engaged throughout the species at risk cycle, supporting continuity, trust, and stronger relationships over time.

Programs like Disposal at Sea have incorporated regional flexibility, allowing consultation approaches to reflect local realities and governance structures. In some northern regions, integration with co-management boards provides a strong model, while in other areas increased departmental involvement has helped improve consistency and oversight.

la transparence et la participation significative aux décisions qui touchent les droits, les intérêts et les modes de vie des Autochtones.

[Français]

Dans ce contexte, Environnement et Changement climatique Canada a un rôle important à jouer.

Une grande partie de la mobilisation du ministère auprès des peuples autochtones est ancrée dans des priorités communes, comme la conservation, la biodiversité, la protection de l'environnement et l'action climatique.

Le leadership, les systèmes de connaissances, les pratiques d'intendance et les droits des Autochtones sont essentiels pour obtenir des résultats solides et durables dans ces domaines.

[Traduction]

À mesure que nous nous acquittons de notre mandat, nous nous engageons à le faire de manière à respecter les droits des Autochtones et à soutenir la réconciliation. Cela signifie qu'il faut aller au-delà des processus de consultation transactionnels et adopter des approches plus collaboratives et fondées sur les distinctions élaborées en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

[Français]

Il existe des exemples éloquentes au sein des ministères qui reflètent cette approche.

Dans les domaines de la conservation et des espèces en péril, des initiatives comme le programme des gardiens autochtones et les partenariats autochtones pour les espèces en péril mettent en évidence le leadership autochtone et montrent la valeur de l'intendance partagée.

[Traduction]

En ce qui concerne les processus de réglementation et de délivrance de permis, ECCC a également adopté des approches plus souples et mieux adaptées. Par exemple, les groupes autochtones sont mobilisés tout au long du cycle des espèces en péril, soutenant la continuité, la confiance et des relations plus solides au fil du temps.

Des programmes comme Immersion en mer ont intégré une flexibilité régionale, ce qui a permis d'adopter des approches de consultation qui reflètent les réalités locales et les structures de gouvernance. Dans certaines régions nordiques, l'intégration avec les conseils de cogestion offre un modèle solide, alors que dans d'autres régions, une participation accrue du ministère a contribué à améliorer la cohérence et la surveillance.

[Translation]

At the same time, we recognize that challenges remain.

Coordination gaps within ECCC and across the federal system can lead to fragmented engagement and consultation fatigue among Indigenous communities. Strengthening alignment across departments and agencies, and with Indigenous partners is essential.

[English]

Consultation practices must also continue to evolve. Broad or untargeted outreach can limit effectiveness, while rigid processes can constrain the meaningful inclusion of Indigenous perspectives.

Environment and Climate Change Canada is working to improve coordination and strengthen consultation practices across the department, including creating opportunities for earlier and more proactive engagement. This remains particularly critical in the current context. Acting with urgency to respond to a changing global economy cannot come at the expense of the government's duty to consult obligations.

We also know effective consultation depends on sustained capacity. Funding limitations continue to pose challenges, as inconsistent or short-term support can undermine participation, continuity and trust.

Meaningful engagement requires that Indigenous communities and organizations have the resources to participate fully and consistently.

[Translation]

Indigenous partners have also emphasized the need for clearer feedback on how their input informs federal decisions.

Strengthening systems to track, coordinate and respond to what we hear through consultation is key to improving transparency, reducing duplication and building stronger relationships.

[English]

As we move forward, ECCC remains committed to respecting Indigenous rights, addressing gaps, and ensuring Indigenous Peoples are meaningfully involved in environmental governance and decision making.

[Français]

En même temps, nous reconnaissons qu'il y a toujours des défis à relever.

Les lacunes en matière de coordination au sein des ministères et dans l'ensemble du système fédéral peuvent entraîner une lassitude fragmentée de la mobilisation et de la consultation parmi les communautés autochtones. Il est essentiel de renforcer l'harmonisation entre les ministères ainsi qu'avec les partenaires autochtones.

[Traduction]

Les pratiques de consultation doivent également continuer d'évoluer. Une consultation large ou non ciblée peut limiter l'efficacité, tandis que des processus rigides peuvent limiter l'inclusion significative des perspectives autochtones.

Environnement et Changement climatique Canada s'efforce d'améliorer la coordination et de renforcer les pratiques de consultation à l'échelle du ministère, notamment en créant des possibilités de mobilisation plus précoce et plus proactive. Cela demeure particulièrement important dans le contexte actuel. Agir de toute urgence pour répondre à une économie mondiale en évolution ne peut pas se faire au détriment des obligations du gouvernement en matière de consultation.

Nous savons également qu'une consultation efficace dépend d'une capacité soutenue. Les limites du financement continuent de poser des défis, car un soutien incohérent ou à court terme peut nuire à la participation, à la continuité et à la confiance.

Pour qu'il y ait une véritable mobilisation, il faut que les communautés et les organisations autochtones disposent des ressources nécessaires pour participer pleinement et de façon constante aux processus.

[Français]

Les partenaires autochtones ont également souligné la nécessité d'une rétroaction plus claire sur la façon dont leurs commentaires éclairent les décisions fédérales.

Le renforcement des systèmes de suivis, de coordination et de réponse à ce que nous entendons dans le cadre de la consultation est essentiel pour améliorer la transparence, réduire les chevauchements et établir des relations plus solides.

[Traduction]

À mesure que nous progressons, ECCC demeure déterminé à respecter les droits des Autochtones, à combler les lacunes et à veiller à ce que les peuples autochtones participent de manière significative à la gouvernance environnementale et à la prise de décisions.

[Translation]

Strengthening these processes and relationships is essential not only to meeting legal obligations, but to achieving more effective, collaborative and lasting environmental outcomes for all.

The Chair: Thank you very much. Since this is a group with many witnesses, we will have four minutes of discussion per senator and representative.

[English]

Senator Greenwood: Thank you again, all of you, for being here. It's interesting to listen to you.

I noted similarities across some of the activities you are each undertaking. Some of you talked about guidelines; some of you talked about protocols. There are similarities that can be shared across government, as you each are developing tools, is what I understood.

Here is my question: In the consultation process you are developing your protocols and your guidelines. I am assuming — and please correct me if I'm wrong — you undertook and created these in partnership with First Nations, Inuit and Métis Peoples. I would ask you this question: How was it developed?

How will you measure the quality of the consultation? What will be your indicators of good consultation?

The final question I would have would be: When do you know you've consulted enough? When do you know the communities have said, "We're happy with this, let's move forward"? When does that happen, or does it?

Maybe, Deputy Minister Gideon, you could start, and then I would like to hear from all of you, if you would, please, if we have time; I know it's four minutes.

Ms. Gideon: I'll go really briefly. Regarding engagement on the guidelines, which was an update from the 2008 guidelines, we had funding over three years — from Budget 2023 — to support engagement. Over 500 participants, 42 sessions, across the two fiscal years, all of that occurred. We also have an advisory committee that is now in the process of reviewing the guidelines.

There was a lot of engagement, and it concluded in December 2025. Right now we're in the review phase, and then we will be able to share them broadly.

I will stop there just to see if my colleagues want to add anything. Ms. Wright, just from the perspective of IAAC, how does IAAC get to that point?

[Français]

Le renforcement de ces processus et de ces relations est essentiel non seulement pour respecter les obligations légales, mais aussi pour obtenir des résultats environnementaux plus efficaces, collaboratifs et durables pour tous.

La présidente : Merci beaucoup. Étant donné que c'est un groupe avec beaucoup de témoins, nous aurons quatre minutes d'échange par sénateur et représentant.

[Traduction]

La sénatrice Greenwood : Merci encore à vous tous d'être ici. C'est intéressant de vous écouter.

J'ai remarqué des similitudes entre certaines des activités que vous menez. Certains d'entre vous ont parlé de lignes directrices; d'autres ont parlé de protocoles. D'après ce que j'ai compris, il y a des similitudes qui peuvent être communiquées à l'échelle du gouvernement, car vous élaborer tous des outils.

Ma question est la suivante : dans le cadre du processus de consultation, vous élaborer vos protocoles et vos lignes directrices. Je suppose — et corrigez-moi si je me trompe — que vous les avez créés en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Je vous pose la question suivante : comment avez-vous élaboré vos protocoles et vos lignes directrices?

Comment allez-vous mesurer la qualité de la consultation? Quels seront vos indicateurs d'une bonne consultation?

Ma dernière question est la suivante : quand savez-vous que vous avez mené suffisamment de consultations? Quand savez-vous que les communautés ont dit : « Nous sommes satisfaits de cela, allons de l'avant »? Quand cela se produit-il, le cas échéant?

Madame la sous-ministre Gideon, vous pourriez peut-être commencer, puis j'aimerais vous entendre tous, si vous le voulez bien, si nous avons le temps; je sais que j'ai quatre minutes.

Mme Gideon : Je serai très brève. En ce qui concerne l'engagement à l'égard des lignes directrices, qui était une mise à jour des lignes directrices de 2008, nous avons reçu des fonds sur trois ans — dans le budget de 2023 — pour soutenir l'engagement. Plus de 500 participants ont participé à 42 séances au cours des deux exercices. Nous avons également un comité consultatif qui est en train d'examiner les lignes directrices.

Il y a eu beaucoup de consultations, et elles se sont terminées en décembre 2025. Nous en sommes actuellement à l'étape de l'examen, et nous serons ensuite en mesure de les diffuser à grande échelle.

Je vais m'arrêter ici pour voir si mes collègues veulent ajouter quelque chose. Madame Wright, du point de vue de l'AEIC, comment en arrive-t-on là?

Ms. Wright: Yes, I'm happy to speak to that.

IAAC also works in partnership with nations, with Métis, with Inuit and First Nations across the country in developing our guidelines.

We have a standing Indigenous affairs advisory committee with representatives from across the country. We also work in partnership with other departments, because we don't need to be duplicating work, and we want to ensure when nations have told the Crown something once, they don't need to repeat that to all departments over and over again.

We are working very closely with our partners across the Government of Canada and with individual nations. Where nations are looking for more particular, formalized relationships with us, we're also very open to that.

We work broadly and deeply with modern treaty nations as well, recognizing that particularly important nation-to-nation relationship.

You asked what are the indicators of good consultation? Good consultation is good relationships, and relationships don't always mean we have the exact same views as each other, but it means we're listening. We're really trying to address the concerns that are there, and people feel heard and respected in that consultation process.

Those are some of our key markers we're delivering an effective consultation process.

When do we know that it's enough? Again, I would say on major projects we define that in the relationship with the nations we're consulting. We want them to be telling us what they are seeking from this process, and we describe what the obligations of the Crown are.

We are looking for a place where it's not just a single process, but this is really about the relationship of the Crown through the whole history of this project, right from when it is proposed to if it is indeed approved; when it's being constructed; when it's operating; straight through to if the project is ever discontinued or dismantled.

That really is a lifetime of relationships with nations, which is the key for us in the successes we've had in effective consultation.

Senator McPhedran: Thank you to each of you for being with us this evening. I have one short question at this point. My ears perked up at the reference to the Species at Risk Act, because, as we know, thanks to Bill C-12, we have no Species at Risk Act. Could you help us understand whether you're making

Mme Wright : Oui, je me ferai un plaisir d'en parler.

L'AEIC travaille également en partenariat avec les nations, les Métis, les Inuits et les Premières Nations de tout le pays pour élaborer ses lignes directrices.

Nous avons un comité consultatif permanent des affaires autochtones composé de représentants de partout au pays. Nous travaillons également en partenariat avec d'autres ministères, car nous n'avons pas besoin de faire le travail en double, et nous voulons nous assurer que lorsque les nations ont dit quelque chose à la Couronne une fois, elles n'ont pas besoin de le répéter à tous les ministères encore et encore.

Nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires du gouvernement du Canada et avec les nations individuelles. Lorsque les nations recherchent des relations plus particulières et officielles avec nous, nous sommes également très ouverts à cela.

Nous travaillons de façon large et approfondie avec les nations signataires de traités modernes également, en reconnaissant cette relation de nation à nation particulièrement importante.

Vous avez demandé quels sont les indicateurs d'une bonne consultation. Une bonne consultation, c'est de bonnes relations, et les relations ne signifient pas toujours que nous avons exactement les mêmes points de vue les uns que les autres, mais cela signifie que nous sommes à l'écoute. Nous essayons vraiment de répondre aux préoccupations qui existent, et les gens se sentent entendus et respectés dans le cadre de ce processus de consultation.

Ce sont là quelques-uns de nos principaux indicateurs d'un processus de consultation efficace.

Quand saurons-nous que c'est suffisant? Encore une fois, je dirais que pour les grands projets, nous définissons cela dans la relation avec les nations que nous consultons. Nous voulons qu'elles nous disent ce qu'elles attendent de ce processus, et nous décrivons les obligations de la Couronne.

Nous cherchons un juste milieu où il n'y a pas qu'un seul processus, mais où il s'agit vraiment de la relation de la Couronne tout au long de l'histoire de ce projet, depuis le moment où il est proposé jusqu'au moment où il est effectivement approuvé, en passant par le moment où il est construit, le moment où il est en activité et le moment où le projet est abandonné ou démantelé.

C'est vraiment toute une vie de relations avec les nations, ce qui est la clé de nos réussites dans le cadre de consultations efficaces.

La sénatrice McPhedran : Merci à chacune et à chacun d'entre vous d'être des nôtres ce soir. J'ai une brève question à ce stade-ci. J'ai tendu l'oreille lorsqu'il a été question de la Loi sur les espèces en péril, car, comme nous le savons, en raison du projet de loi C-12, il n'y a pas de Loi sur les espèces en péril.

adjustments around that? Are you still consulting as though there was a requirement to consult on that?

I would be very interested in knowing.

Tara Shannon, Assistant Deputy Minister, Canadian Wildlife Service, Environment and Climate Change Canada: I'll speak to the Species at Risk Act, which is my day-to-day. I can assure you the Species at Risk Act is very much still alive and in place. It is a core of the work of the Canadian Wildlife Service. I am not familiar with Bill C-12 exactly, but I assume you may be discussing some legislation that is currently under consideration and consultation.

There has been, from my perspective, no erosion of the obligations that I have on the day, and my team has on the day-to-day under that act. From the perspective of consultation, maybe some examples.

We have some very robust examples across the country. Some of the most robust situations of consultation occur in the North in the context of the co-management boards in the North.

I would also point to some of the practices that we undertake on the day-to-day. We are required under the Species at Risk Act to develop recovery strategies when a species has been listed.

We develop those recovery strategies in consultation with Indigenous communities located in and around areas of critical habitat.

As you can hear, I'm always happy to share a lot more about the Species at Risk Act. Suffice to say, from my perspective, the obligations and the commitment to the protections of the species at risk remain. I've gone back, actually, to the preamble of the act itself a lot recently, as the Government of Canada has proceeded with the nature strategy because at the core of the preamble it talks a lot about partnership and collaboration. That's a really interesting context as we think about how we continue to proceed with the implementation of our obligations there.

Senator Pate: Thank you for appearing. I want to follow up on the question with some particularity about the question Senator Greenwood raised, and I want to know when you decide it's appropriate to have a consultation and when you don't, because we know there have been bills very recently that there has been no consultation on and others where there have been.

I would like that from each of the departments. Following that I'll have another question. How do you decide when you need to consult and when you don't?

Pourriez-vous nous expliquer si vous procédez à des ajustements à cet égard? Continuez-vous à mener des consultations comme s'il y avait une obligation de le faire?

Je souhaiterais vraiment le savoir.

Tara Shannon, sous-ministre adjointe, Service canadien de la faune, Environnement et Changement climatique Canada : Je vais parler de la Loi sur les espèces en péril, qui fait partie de mon quotidien. Je peux vous assurer que cette loi est bel et bien toujours en vigueur. Elle est au cœur du travail du Service canadien de la faune. Je ne connais pas très bien le projet de loi C-12, mais je suppose que vous parlez peut-être d'un texte législatif qui fait actuellement l'objet d'un examen et de consultations.

De mon point de vue, les obligations qui m'incombent et qui incombent à mon équipe au quotidien au titre de la loi sont restées intactes. À propos des consultations, je peux vous donner quelques exemples.

Nous avons de très bons exemples partout au pays. Dans le Nord, dans le contexte des conseils de cogestion, on observe certaines des pratiques de consultation les plus efficaces.

Je voudrais également mentionner certaines des pratiques que nous appliquons au quotidien. La Loi sur les espèces en péril nous oblige à élaborer des programmes de rétablissement lorsqu'une espèce est inscrite sur la liste.

Nous élaborons de tels programmes de rétablissement en consultation avec les collectivités autochtones qui vivent dans les zones d'habitat essentiel et aux alentours.

Comme vous pouvez le constater, je suis toujours ravie d'en dire davantage sur la Loi sur les espèces en péril. Je dirais simplement que, de mon point de vue, les obligations et l'engagement à l'égard de la protection des espèces en péril demeurent. En fait, j'ai beaucoup relu récemment le préambule de la loi, puisque le gouvernement du Canada a lancé sa stratégie pour la nature. C'est que le préambule met largement l'accent sur le partenariat et la collaboration. C'est un contexte vraiment intéressant lorsque nous réfléchissons à la manière dont nous allons continuer à remplir nos obligations.

La sénatrice Pate : Je vous remercie de comparaître. Je voudrais revenir plus en détail sur la question qu'a soulevée la sénatrice Greenwood. J'aimerais savoir sur quoi vous vous basez pour déterminer s'il y a lieu de mener une consultation ou non, car nous savons que, très récemment, certains projets de loi n'ont fait l'objet d'aucune consultation, tandis que d'autres en ont fait l'objet.

J'aimerais que chaque ministère réponde à cette question. Je poserai ensuite une autre question. Comment décidez-vous s'il est nécessaire de consulter ou non?

Ms. Gideon: From a practical perspective, if we have a question with respect to that, we do also rely on advice from our colleagues in the Department of Justice around when the legal duty to consult is triggered.

As we have all stated, that's the floor. Just based on the mandates of my department, for example, that I'm responsible for, we will absolutely ensure that we have discussions on the foundation of our relationship with Indigenous partners and that we are representing Canada and the Crown in those conversations and the way that maintains the integrity of that relationship.

Senator Pate: Supplementary, and thank you, Ms. Gideon.

I would like you to go a step further. When politically the decision is made not to consult, you can't comment on the political decision, but you can comment on — and please, all of you — what that does to your relationship with the Indigenous organizations and communities with whom you work when you suddenly are told not to consult or there's no opportunity to consult.

Ms. Gideon: We will usually continue to discuss with those nations — whatever that initiative is — how it will be implemented, and to ensure that we can include, engage and involve them or even consult them in the implementation of the initiative.

An example of that was last summer, where with the Prime Minister, our department supported the Privy Council Office and other departments in terms of hosting a national summit where all First Nations rights-holders were invited to be able to talk about the Build Canada Act and how that act would be applied.

We had very strong participation of First Nations in that particular meeting and then supported the Major Projects Office — which Ms. Anderson will talk about later on in the second panel — to host regional engagement sessions virtually with all nations who wanted to participate to also talk to them about how the act would be implemented and how it would be applied.

There are still opportunities for us in the public service to work on the execution of those decisions to ensure that we are really managing them well so that will contribute to more positive relationships with nations as best we can.

Senator McPhedran: Madam Chair, may I just correct the record? My apologies to you, Ms. Shannon. I was referring to Bill C-5. That was my mistake in naming it as Bill C-12, which,

Mme Gideon : D'un point de vue pratique, si nous avons une question à ce sujet, nous nous appuyons également sur les conseils de nos collègues du ministère de la Justice pour déterminer dans quels cas l'obligation légale de consulter s'applique.

Comme nous l'avons tous indiqué, cela représente le plancher. Ne serait-ce que sur la base des mandats de mon ministère, par exemple, dont je suis responsable, nous veillerons assurément à ce que nos discussions s'inscrivent dans le cadre de notre relation avec nos partenaires autochtones, et à ce que nous représentions le Canada et la Couronne dans ces échanges, de manière à préserver l'intégrité de cette relation.

La sénatrice Pate : Je voudrais poser une autre question. Merci, madame Gideon.

J'aimerais que vous alliez un peu plus loin. Lorsqu'une décision politique est prise de ne pas mener de consultation, et je sais que vous ne pouvez pas vous prononcer sur la décision en tant que telle, mais j'aimerais savoir — et je vous invite tous à répondre à la question — quels sont les effets sur vos relations avec les organisations et les collectivités autochtones avec lesquelles vous travaillez lorsque l'on vous demande soudainement de ne pas les consulter ou lorsque vous n'avez pas la possibilité de le faire.

Mme Gideon : En général, nous continuerons à discuter avec les nations en question de la manière dont l'initiative — quelle qu'elle soit — sera mise en œuvre et à veiller à ce que nous puissions les inclure et les faire participer, voire les consulter concernant la mise en œuvre de l'initiative.

Par exemple, l'été dernier, en collaboration avec le premier ministre, notre ministère a aidé le Bureau du Conseil privé et d'autres ministères à organiser un sommet national auquel tous les détenteurs de droits des Premières Nations ont été invités pour discuter de la Loi visant à bâtir le Canada et de la manière dont elle serait appliquée.

Nous avons constaté une très forte participation des Premières Nations à cette réunion, puis nous avons aidé le Bureau des grands projets — dont Mme Anderson parlera plus tard au cours de la deuxième partie de la réunion — à organiser des séances de consultation régionales en ligne avec toutes les nations qui souhaitaient participer, afin de leur expliquer comment la loi serait mise en œuvre et appliquée.

Nous avons toujours, dans la fonction publique, des occasions de travailler à la mise en œuvre de ces décisions pour nous assurer que nous gérons bien les choses, de manière à contribuer le mieux possible à l'établissement de relations plus positives avec les nations.

La sénatrice McPhedran : Madame la présidente, puis-je simplement corriger mon erreur? Je vous présente mes excuses, madame Shannon. Je voulais parler du projet de loi C-5. C'est

of course, the question makes much more sense that way, so I just wanted to correct the record.

Senator Pate: Germane to the question I've asked.

Mr. Cornish: I don't have any examples in my head where we were told not to. The issue comes down to how we do it, and often there have been examples where we're providing advice to other ministries or the Privy Council Office. They might be proposing to move forward in a certain way, and we will say, "Here's some context that you need to consider." For example, it's forest fire season. This might not be the right time to go out to those particular communities that are fighting emergencies. Or the amount of time that you give communities to respond when they are juggling multiple priorities.

It's about really trying to provide the context and advice around best practices, but as a matter of business, we consult beyond the legal duty to do so.

Senator Pate: I want to be really clear, Bill C-5, there was no consultation ahead of time, and you were expected to go out and do that work. If you want to tell this committee that that had no impact on your relationship, I'd be surprised, but maybe you could be a little clearer about that. I would suspect that put all of you in a very difficult spot.

If I'm wrong, then please correct the record.

Ms. Gideon: I would just say I was not involved in the development of the legislation or the introduction of the legislation, so I can't confirm what actions were taken in that space of time.

I was involved in terms of supporting the Privy Council Office and the Major Projects Office to talk about how that legislation would be implemented and the approach that the government would take.

That contribution was appreciated by Nations, and I would say that I have, from my perspective, very productive relationships overall with Nations. We still have a lot of historical legacy issues that we need to address, a lot of negotiations and a lot of historic claims, but the meetings are very productive and open about providing advice around how to move forward, particularly with respect to economic interests or other interests that Nations would have.

moi qui me suis trompée en le désignant comme le projet de loi C-12, ce qui, bien sûr, rend la question beaucoup plus sensée. Je tenais simplement à le signaler.

La sénatrice Pate : En rapport avec la question que j'ai posée.

M. Cornish : Je ne me souviens d'aucun cas où l'on nous aurait demandé de ne pas le faire. La question réside dans la manière dont nous procédons et il y a souvent eu des cas où nous avons donné des conseils à d'autres ministères ou au Bureau du Conseil privé. Il arrive qu'ils proposent de procéder d'une certaine manière et que nous leur donnions alors quelques éléments de contexte dont ils doivent tenir compte à notre avis. Par exemple, c'est la saison des feux de forêt. Ce n'est peut-être pas le bon moment pour se rendre dans les collectivités qui sont aux prises avec des situations d'urgence. Ou encore il y a le temps que l'on accorde aux collectivités pour répondre quand elles doivent jongler avec diverses priorités.

Il s'agit vraiment d'essayer de présenter le contexte et de donner des conseils sur les pratiques exemplaires, mais nos consultations dépassent le cadre de l'obligation légale.

La sénatrice Pate : Je tiens à être très claire. Dans le cas du projet de loi C-5, aucune consultation n'a eu lieu au préalable et on s'attendait à ce que vous alliez sur le terrain pour faire le travail. Si vous voulez dire à notre comité que cela n'a eu aucune incidence sur vos relations, cela m'étonnerait, mais vous pourriez peut-être être un peu plus précis à ce sujet. J'imagine que cette situation vous a tous mis dans une position très difficile.

Si je me trompe, veuillez me corriger.

Mme Gideon : Je dirais simplement que puisque je n'ai participé ni à l'élaboration ni à la présentation du projet de loi, je ne suis pas en mesure de confirmer quelles mesures ont été prises à ce moment-là.

J'ai participé en aidant le Bureau du Conseil privé et le Bureau des grands projets dans le cadre de discussions sur la façon dont la mesure législative serait mise en œuvre et sur l'approche que le gouvernement adopterait.

Les nations ont salué cette contribution et je dirais que, de mon point de vue, j'entretiens globalement des relations très fructueuses avec elles. Il nous reste encore de nombreuses questions liées à l'héritage historique à régler, de nombreuses négociations à mener et bien des revendications historiques à traiter, mais les rencontres sont très fructueuses et se déroulent dans un esprit d'ouverture lorsqu'il s'agit de formuler des conseils sur la voie à suivre, notamment en ce qui concerne les intérêts économiques ou d'autres intérêts que les nations pourraient avoir.

Senator Osler: Thank you to all the witnesses for being here today.

I want to use my time to ask the witnesses from Indigenous Services Canada and Environment and Climate Change Canada to give you time to answer Senator Greenwood's question so she doesn't have to wait for second round. In particular, I would be interested to hear the answer to her question about how do you assess the quality of the consultation and how do you know when there has been enough consultation.

Senator Greenwood, you don't have to wait until second round.

Ms. McDermott: I will start and then turn it over to my colleague, Ms. Shannon, to add specific examples. I will say that ECCC does benefit from some of the guidance and guidelines that CIRNAC provides and the support that they give us.

As a general principle, in addition to those kinds of guidelines, we think that anything that meaningfully improves our relationship with Indigenous communities are the kinds of things that we should be doing in terms of best practices.

Ongoing, early and sustained engagement is one of the tools that is very important. We have talked about the challenges at times when there are government processes that don't allow for as much consultation as would be desirable. I'm thinking of budget processes where there is, sometimes, an element of secrecy that makes it difficult to have the consultation that would be desirable. The fact that we have regular engagement with communities means that we have a good sense of the priorities and dispositions of some of these communities. And it makes for better relationships and ability to then consult more when it comes to implementation, for example.

Other things we have learned from CIRNAC are a distinction-based approach, and best practice capacity support, as has been noted by others, can sometimes be a challenge for us. But it does make for better consultation. Respect for Indigenous Knowledge is another area that we have done a fair bit of at ECCC in incorporating and, as I noted in my introductory remarks, transparency in decision making — some further feedback in terms of how the decisions were actually made. As we have noted, the idea of coordination to make sure we try to minimize fatigue by coordinating among ourselves.

La sénatrice Osler : Je remercie tous les témoins de leur présence aujourd'hui.

Je souhaite utiliser mon temps de parole pour demander aux représentants de Services aux Autochtones Canada et d'Environnement et Changement climatique Canada de répondre à la question de la sénatrice Greenwood afin qu'elle n'ait pas à attendre la deuxième série de questions pour la poser. J'aimerais particulièrement savoir comment vous mesurez la qualité des consultations et comment vous déterminez si elles ont été suffisantes.

Sénatrice Greenwood, vous n'avez pas à attendre la deuxième série de questions.

Mme McDermott : Je vais commencer, puis je céderai la parole à ma collègue, Mme Shannon, qui vous donnera des exemples. Je dois dire qu'Environnement et Changement climatique Canada bénéficie des lignes directrices et des conseils fournis par Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, ainsi que du soutien de ce ministère.

D'une manière générale, outre ce type de lignes directrices, nous estimons que tout ce qui contribue de manière significative à améliorer nos relations avec les collectivités autochtones fait partie des pratiques exemplaires que nous devrions adopter.

Tenir des discussions en amont et de façon continue est l'un des outils qui s'avèrent très importants. Nous avons parlé des problèmes qui surviennent parfois lorsque les processus gouvernementaux ne nous permettent pas de mener autant de consultations que nous le souhaiterions. Je pense notamment aux processus budgétaires, qui comportent parfois un élément de confidentialité qui fait qu'il est difficile de mener les consultations voulues. Le fait que nous communiquons régulièrement avec les collectivités nous permet de bien comprendre leurs priorités. Cela favorise de meilleures relations et nous permet de mener davantage de consultations pour la mise en œuvre, par exemple.

Parmi les autres choses que Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada nous ont apprises, il y a l'approche fondée sur les distinctions et le soutien aux capacités concernant les pratiques exemplaires, comme d'autres l'ont mentionné, ce qui peut parfois représenter un défi pour nous. Cependant, cela permet d'améliorer les consultations. Le respect du savoir autochtone est un autre élément que nous avons bien intégré au sein d'Environnement et Changement climatique Canada, et, comme je l'ai souligné dans ma déclaration préliminaire, il y a la transparence dans la prise de décisions — fournir davantage d'information sur la façon dont les décisions ont été prises. Comme nous l'avons indiqué, il y a l'idée d'assurer une bonne coordination entre nous pour essayer de minimiser la lassitude.

I couldn't beat Ms. Wright's suggestion that if you want to measure how well you are doing, it is about the quality of relationships. I think just asking our partners how they felt and getting that ongoing feedback is an important piece.

Ms. Shannon: The Species at Risk Act came into force in 2003, and that was before there was a Supreme Court of Canada decision on the duty to consult. It is interesting that, over the course of the implementation of the act, it has required us to think about what it means vis-à-vis the obligation on duty to consult. That's required us to change our practices, how we implement, and the fact that we negotiate on recovery strategies. It's boring stuff, like quality management and policies on how a biologist is going to do their job on the ground.

I think on the duty to consult vis-à-vis, an act like the Species at Risk Act, we're talking about what I understand to be the core of a lot of relationships of the treaty. It's about wildlife and wildlife management and the relationship to land at the core of the treaty. I'm reminded of that every day by colleagues who lead on the guardians initiatives.

It is incumbent upon us to think about our practices and evolve practices over time. We are helped with that by audits and by the OAG. We are helped through that by feedback —

[Translation]

The Chair: I'll give you another 30 seconds, Ms. Shannon.

[English]

Ms. Shannon: Yes. That's all.

[Translation]

The Chair: Perfect. We have a great group of people from various departments here, so we want to make the most of your presence.

[English]

Senator Prosper: Thank you to all of our witnesses here. Some of your testimony talked about reconciliation and the duty to consult, stemming from the honour of the Crown. I'm thinking, Mr. Cornish, and Ms. Gideon, maybe you specifically, with your departments, UNDRIP and UNDRIPA, which speaks to aligning Canadian laws and federal laws with the principles within the declaration. There is an action plan that seeks to ensure that, and it is Canadian federal law. There is also the common law. There are various cases involving the duty to consult on asserted rights. Are those viewed one and the same under your approach to consultation? Are those

Je ne pourrais pas faire mieux que de reprendre l'idée de Mme Wright selon laquelle, si l'on veut mesurer ses résultats, c'est la qualité des relations qui compte. Je pense que le simple fait de demander à nos partenaires ce qu'ils en pensent et d'obtenir leur avis de façon continue est un élément important.

Mme Shannon : La Loi sur les espèces en péril est entrée en vigueur en 2003, soit avant que la Cour suprême du Canada ne se prononce sur l'obligation de consulter. Il est intéressant de souligner que, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi, nous avons dû réfléchir à ce que cela signifiait par rapport à l'obligation de consulter. Nous avons donc dû modifier nos pratiques, notre approche de la mise en œuvre et la manière dont nous négocions pour les programmes de rétablissement. On parle de choses ennuyeuses, comme la gestion de la qualité et les politiques sur la manière dont un biologiste va faire son travail sur le terrain.

Je pense qu'en ce qui concerne l'obligation de consulter par rapport à une loi comme la Loi sur les espèces en péril, nous parlons de ce que je considère comme l'essence même de nombreuses relations liées aux traités. Il s'agit de la faune, de la gestion de la faune et de la relation avec la terre, qui sont au cœur du traité. Mes collègues qui dirigent les initiatives des gardiens me le rappellent chaque jour.

Il nous incombe de réfléchir à nos pratiques et de les adapter au fil du temps. Les audits et le Bureau du vérificateur général nous aident à cet égard. Les observations nous aident...

[Français]

La présidente : Je vous donne encore 30 secondes, madame Shannon.

[Traduction]

Mme Shannon : Oui. C'est tout.

[Français]

La présidente : Parfait. Nous avons une belle brochette de gens de différents ministères, donc nous voulons profiter au maximum de votre présence.

[Traduction]

Le sénateur Prosper : Merci à tous les témoins. Vous avez entre autres parlé de la réconciliation et de l'obligation de consulter, qui découlent de l'honneur de la Couronne. Monsieur Cornish, madame Gideon, ma question s'adresse peut-être plus particulièrement à vous et à vos ministères. Il y a la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, qui porte sur l'harmonisation des lois canadiennes et fédérales avec les principes énoncés dans la déclaration. Un plan d'action vise à garantir cela et c'est une loi fédérale canadienne. Il y a aussi la common law. Il y a divers cas

obligations viewed separately? Maybe Mr. Cornish first and then Ms. Gideon.

Mr. Cornish: Thank you, senator. I can speak for ISC, and Ms. Gideon can corroborate this because she used to be with us not too long ago.

There is nothing we don't start or do without starting off that we are having a consultation or engagement process to figure out our path forward and how the issues will be addressed. Some are more complex and take longer than others. But it is not a floor. It is a must-do for us from a policy perspective. And specifically from an UNDA perspective. In shared decision-making, a lot of it is about how we make sure they have the capacity to engage with us? That's an ongoing issue, especially because there are multiple engagement processes going on at any given time. For us, it is about focusing on the relationship, meaningful participation, supporting the capacity to participate and getting to a place where there is shared decision making. That includes collaborative issue resolution. Sometimes we are not going to land in the same place. But we do our best not to move something forward until we are ready to collectively do so.

Ms. Gideon: I will just say that the UNDA is fundamental now, since it has been passed and it is giving more precision to what is required. It is still built on the foundation of section 35, but it gives even more precision. What the action plan does is it identifies, from a distinctions-based perspective along with the chapter specific to modern treaty self-government, what are the core priorities for the federal government in terms of the implementation of the act. These are still extremely relevant. When we are advancing with major initiatives, we absolutely use it as a standard.

Senator Prosper: I guess I want to reconcile that approach. There have been discussions earlier about two different approaches. Ms. Gideon, you mentioned you tend to rely on the Department of Justice Canada. It so happens when First Nations litigate; they often litigate against the Department of Justice Canada. So one can just think of the level of trust in that regard. I'm getting back to the approach to legislation, just within the context of this committee. For example, Bill C-5 was mentioned. The approach taken with respect to consultation, or the lack of

concernant l'obligation de consulter sur des droits revendiqués. Dans le cadre de votre approche de la consultation, ces éléments sont-ils considérés comme une seule et même chose? Les obligations sont-elles considérées de façon distincte? Peut-être que M. Cornish pourrait répondre d'abord, puis Mme Gideon par la suite.

M. Cornish : Merci, sénateur. Je peux m'exprimer pour Services aux Autochtones Canada. Mme Gideon pourra corroborer mes propos par la suite puisqu'elle faisait partie de notre équipe il n'y a pas si longtemps.

Il n'y a rien que nous entreprenions ou réalisions sans lancer au préalable un processus de consultation ou de mobilisation afin de déterminer la voie à suivre et la manière dont les questions seront traitées. Certaines questions sont plus complexes et prennent plus de temps que d'autres. Ce n'est pas un minimum. C'est pour nous un impératif d'un point de vue stratégique. Et plus particulièrement du point de vue de la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Dans la prise de décisions conjointe, il s'agit en grande partie de s'assurer qu'ils sont en mesure de collaborer avec nous. C'est un enjeu permanent, d'autant plus que plusieurs processus consultatifs se déroulent en parallèle à tout moment. Pour nous, il s'agit avant tout d'établir une relation, de favoriser une véritable participation, de renforcer les capacités à participer et de faire en sorte que les décisions soient prises conjointement. Cela inclut la résolution de problèmes de manière collaborative. Il arrive parfois que nous ne parvenions pas à nous mettre d'accord. Nous faisons toutefois tout notre possible pour ne pas aller de l'avant tant que nous ne sommes pas tous prêts à le faire.

Mme Gideon : Je dirais simplement que la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones revêt désormais un caractère fondamental, puisqu'elle a été adoptée et qu'on y précise davantage les exigences. Elle repose toujours sur les fondements de l'article 35, mais elle apporte encore plus de précision. Le plan d'action consiste à déterminer, dans une perspective fondée sur les distinctions et le chapitre consacré à l'autonomie gouvernementale et les traités modernes, quelles sont les priorités essentielles du gouvernement fédéral relativement à la mise en œuvre de la loi. Ce sont des éléments qui demeurent extrêmement pertinents. Lorsque nous mettons en œuvre des initiatives majeures, il est certain que nous nous en servons comme base.

Le sénateur Prosper : Je suppose que je souhaite réconcilier deux approches. Il a été question plus tôt de deux approches différentes. Madame Gideon, vous avez indiqué que vous vous appuyez généralement sur le ministère de la Justice Canada. Or, il se trouve que lorsque des Premières Nations intentent des poursuites, c'est souvent contre le ministère de la Justice Canada. On peut donc facilement imaginer le niveau de confiance qui règne à cet égard. Je reviens à la question de l'approche législative, dans le cadre des travaux de ce comité.

consultation, in that regard and the position of government. Not long ago but later, Bill S-2 comes about and all of a sudden there is this huge need for the government to consult on Bill S-2, recognizing that there is a need to consult even given the fact it is a discriminatory piece of legislation that still remains.

How do you get consistency in light of UNDRIP? In light of those guidelines, you are talking about key pieces of legislation: water, for example, a codeveloped piece of legislation? However, now not much consultation is going on, it may be tabled soon. Different approaches taken by government. They seem to use consultation for the purpose that is most convenient to them at that particular time rather than the honour that they owe to First Nations People. Maybe Ms. Gideon and then Mr. Cornish.

Ms. Gideon: With the Building Canada Act, there is a consultation requirement prior to a project being designated. There is a consultation requirement with respect to projects. So there is a threshold of consultation built into the act itself. I just wanted to note that. I won't comment on Bill S-2 — well, I could, but I'm not going to do that.

I understand the question. Various pieces of legislation have various purposes. What will motivate a government to advance a piece of legislation will also have different reasons behind it. Sometimes, legislation is introduced as a result of litigation and as a result of a commitment that the Government of Canada will make to address litigation. That has happened.

There is a standard, as you said, with respect to the United Nations. The Department of Justice, by the way, is the lead on the United Nations Declaration Act and was the lead on the United Nations Declaration Act Action Plan. Consulting with the Department of Justice then on duty to consult is not inconsistent with who is leading, from a Government of Canada perspective, that legislation and that action plan. A lot of people think it is CIRNAC, so I just want to be sure to remind folks that it was the Minister of Justice who led that effort.

Mr. Cornish: All I would add is that it is context-specific, as the deputy mentioned, on the range of complexities and the issues that need to be discussed and resolved. Certainly, from the ISC side, our position is that it has to be meaningful. The positions of Indigenous communities and organizations must be reflected in what we're trying to do. The motto of "Nothing about us without us" drives decision making and thinking and planning at ISC.

Par exemple, on a parlé du projet de loi C-5. Il a été question de l'approche adoptée concernant les consultations, ou l'absence de consultations, à cet égard, ainsi que de la position du gouvernement. Peu de temps après, le projet de loi S-2 a été présenté et, tout à coup, le gouvernement a ressenti un besoin urgent de mener des consultations sur ce projet de loi, même s'il s'agit toujours d'une mesure législative discriminatoire.

Comment garantir la cohérence par rapport à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones? À la lumière des lignes directrices, il est question de mesures législatives clés : pour l'eau, par exemple, s'agit-il d'un texte législatif élaboré conjointement? Cependant, il n'y a guère de consultation en cours et cela pourrait être présenté prochainement. Le gouvernement adopte différentes approches. Il semble utiliser les consultations aux fins qui lui conviennent le mieux à un moment donné, plutôt que par respect envers les Premières Nations. Peut-être que Mme Gideon pourrait intervenir, puis M. Cornish pourrait le faire ensuite.

Mme Gideon : La Loi visant à bâtir le Canada prévoit une exigence en matière de consultation avant qu'un projet soit désigné. Il existe donc une exigence en matière de consultation pour les projets. Un seuil de consultation est ainsi intégré à la loi elle-même. Je tenais simplement à le souligner. Je ne ferai pas de commentaires sur le projet de loi S-2 — c'est-à-dire que je le pourrais, mais je ne le ferai pas.

Je comprends la question. Différentes lois ont différents objectifs. Les raisons qui poussent un gouvernement à faire avancer un projet de loi varient également. Parfois, un projet de loi est présenté à la suite d'un litige et d'un engagement pris par le gouvernement du Canada pour régler ce litige. Cela s'est déjà produit.

Il y a une norme, comme vous l'avez dit, en ce qui concerne les Nations unies. Soit dit en passant, le ministère de la Justice est responsable de la Loi sur la Déclaration des Nations unies et il était responsable du Plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations unies. Il s'ensuit que la consultation du ministère de la Justice sur l'obligation de consulter n'est pas incompatible avec l'organisme qui dirige, du point de vue du gouvernement du Canada, ce projet de loi et ce plan d'action. Beaucoup de gens pensent que c'est Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, et je tiens donc à rappeler aux gens que c'est le ministre de la Justice qui a dirigé cet effort.

M. Cornish : J'ajouterais seulement que l'éventail des complexités et des questions qui doivent être discutées et résolues dépend du contexte, comme la sous-ministre l'a mentionné. Au sein de Services aux Autochtones Canada, notre position est que cela doit être constructif. Les positions des collectivités et des organismes autochtones doivent être prises en compte dans nos démarches. Le principe « rien pour nous sans nous » oriente la prise de décisions, la réflexion et la planification au sein de Services aux Autochtones Canada.

Senator Clement: Senator Prosper's questions really highlight the good timing of this — Bill C-5, Bill S-2, the Alberta referendum. It's a good time for us to be talking about this here now. Thank you for being here, and thank you for your careers.

Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada has spent some time developing guidelines for federal officials when it comes to consultation. I'm curious about how consistent departments are across the government in terms of effectively consulting? How much do they collaborate with each other in sharing success stories and best practices?

Our Library of Parliament document, which is very good, refers to a Ministerial Special Representative appointed in 2024 to consult about consultations. They said, in general, Canada's approach has not been good — this is from 2016 — but they also found that Parks Canada was really good. They said no department's engaging in meaningful consultation other than those, so there were consistent compliments.

What do they do right? What do you know about that? How do federal departments follow your guidelines? Don't they check up on that?

The second question is to your comment, deputy minister, about the \$10.1 million that has been budgeted for assisting communities to participate in consultation. Is that enough? What does that do, that \$10.1 million? Those are my questions.

Ms. Gideon: I'm going to turn it over to Ms. Miller so that she came here for a reason.

Go ahead, Ms. Miller.

Kirsten Miller, Director, Consultation and Accommodation Unit, Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada: Thank you for the question. There are guidelines in terms of sharing consistency and best practices. The challenge in the guidelines is that they are at a high enough level so that all federal officials can use them and can adapt their processes, their consultations, to them. Part of what our unit does in CIRNAC is to assist federal officials in doing that.

My colleagues here have mentioned they rely on CIRNAC for that. Once we have the new set of guidelines out — and we've done this, to date, on the 2011 version — we roll up our sleeves and work directly with departments to operationalize those guidelines in their contexts.

La sénatrice Clement : Les questions du sénateur Prosper soulignent à quel point le moment est bien choisi pour le projet de loi C-5, le projet de loi S-2 et le référendum en Alberta. C'est le moment d'aborder ces enjeux ici. Je vous remercie de votre présence et du travail que vous effectuez.

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada a consacré un certain temps à l'élaboration de lignes directrices à l'intention des fonctionnaires fédéraux en matière de consultation. J'aimerais savoir dans quelle mesure les différents ministères font preuve de cohérence en matière de consultation efficace à l'échelle du gouvernement. Dans quelle mesure collaborent-ils entre eux pour diffuser les réussites et les pratiques exemplaires?

Notre document de la Bibliothèque du Parlement, qui est très bien fait, mentionne qu'un représentant spécial ministériel sur l'obligation de consulter a été nommé en 2024. On a dit qu'en général, l'approche du Canada n'avait pas été très bonne — cela date de 2016 —, mais on a également constaté que Parcs Canada fait du très bon travail. On a indiqué qu'aucun autre ministère ne menait des consultations constructives à part celui-là, ce qui a donné lieu à des éloges constants.

Que fait-il correctement? Que savez-vous à ce sujet? Comment les ministères fédéraux suivent-ils vos lignes directrices? Ne vérifient-ils pas cela?

Ma deuxième question porte sur votre commentaire, madame la sous-ministre, au sujet des 10,1 millions de dollars prévus dans le budget pour aider les collectivités à participer aux consultations. Est-ce suffisant? À quoi servent ces 10,1 millions de dollars? Je n'ai pas d'autres questions.

Mme Gideon : Je vais céder la parole à Mme Miller puisqu'elle est ici pour une raison précise.

Je vous cède la parole, madame Miller.

Kirsten Miller, directrice, Unité de la consultation et de l'accommodement, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada : Je vous remercie de la question. Il existe des lignes directrices visant à assurer la cohérence et à promouvoir les pratiques exemplaires. Le défi qui se pose, c'est que ces lignes directrices sont formulées de façon assez générale pour que tous les fonctionnaires fédéraux puissent les utiliser et adapter leurs processus et leurs consultations en conséquence. Une partie du travail de notre unité, à RCAANC, consiste à aider les fonctionnaires fédéraux à faire précisément cela.

Mes collègues ici présents ont mentionné qu'ils s'appuient sur Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada pour cela. Une fois que nous avons publié la nouvelle série de lignes directrices — et à ce jour, nous l'avons fait pour la version de 2011 —, nous retrouvons nos manches et travaillons directement avec les ministères pour les mettre en œuvre dans leur contexte.

We also do a lot of information sharing and best practices through various interdepartmental working groups, here in the National Capital Region and across Canada, with all federal departments and agencies who want to join. We share a lot of information there.

In terms of the \$10.1 million, this was a renewal in Budget 2025 of the federal initiative on consultation. There are two prongs to that program, one being consultation protocols. Those outline a process that Canada can use to consult with the signatory Indigenous groups. The other prong is resource centres, so funding for an existing entity to develop training, webinars and tools for their member Indigenous groups, First Nations and the various entities and to support them to be equipped to participate meaningfully in consultations.

Senator Clement: Was that an increase in the budget?

Ms. Miller: It's a slight increase. It's a very small program. It allows us to fund three additional resource centres for the three years of the renewal.

[Translation]

The Chair: Are there any centres in the Quebec region offering services in French?

[English]

Ms. Miller: Yes. We have one resource centre that serves all of Quebec. They have indicated to us that translation is an issue for them, but they are provided with that funding for the resource centre. They've identified that as a challenge.

The Chair: Perfect. A huge thank you. You will hear me until 75 years of age asking the same thing.

Senator Francis: In the interests of time — and being a former chair, I know how critical it is to keep everyone on time — a written answer would be okay from anyone on these couple of questions.

The Impact Assessment Agency of Canada mandates a consideration of Indigenous Knowledge as a mandatory factor alongside Western science under the Impact Assessment Act. The May 2026 proposal on major projects, which shifts certain impact reviews to regulators, like the Canada Energy Regulator and the Canadian Nuclear Safety Commission.

Nous assurons également la diffusion de renseignements et de pratiques exemplaires à grande échelle par l'entremise de divers groupes de travail interministériels, ici dans la région de la capitale nationale et partout au Canada, avec tous les ministères et organismes fédéraux qui souhaitent participer. Nous diffusons beaucoup de renseignements dans le cadre de cette démarche.

En ce qui concerne les 10,1 millions de dollars, il s'agissait du renouvellement, dans le budget de 2025, du Projet fédéral sur la consultation. Ce programme comporte deux volets, dont l'un concerne les protocoles de consultation. Ces protocoles décrivent un processus que le Canada peut utiliser pour consulter les groupes autochtones signataires. L'autre volet concerne les centres de ressources, c'est-à-dire le financement d'une entité existante pour l'élaboration de formations, de webinaires et d'outils pour ses groupes autochtones membres, les Premières Nations et les diverses entités, et pour les aider à se doter des moyens nécessaires pour participer de manière constructive aux consultations.

La sénatrice Clement : Était-ce une augmentation budgétaire?

Mme Miller : C'était une légère augmentation. C'est un très petit programme qui nous permet de financer trois centres de ressources supplémentaires pour les trois années du renouvellement.

[Français]

La présidente : Est-ce qu'il y a des centres dans la région de Québec qui offrent les services en français?

[Traduction]

Mme Miller : Oui. Nous avons un centre de ressources qui dessert l'ensemble du Québec. Les intervenants de ce centre nous ont dit que la traduction représentait un enjeu, mais ils reçoivent ce financement pour le centre de ressources. Ils ont signalé que c'était un défi.

La présidente : C'est parfait. Je vous remercie beaucoup. Vous m'entendrez poser cette question jusqu'à l'âge de 75 ans.

Le sénateur Francis : Pour gagner du temps — et à titre d'ancien président, je sais à quel point il est essentiel de veiller à ce que tout le monde respecte le temps imparti —, une réponse écrite aux deux ou trois questions suivantes me conviendrait.

L'Agence d'évaluation d'impact du Canada exige la prise en compte des connaissances autochtones en tant que facteur obligatoire parallèlement à la science occidentale dans le cadre de la Loi sur l'évaluation d'impact. La proposition de mai 2026 sur les grands projets transfère certains examens d'impact aux organismes de réglementation, comme la Régie de l'énergie du Canada et la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

My first question is, what frameworks are being put in place to ensure regulatory bodies apply the same standards for evaluating the Indigenous Knowledge that the Impact Assessment Agency of Canada has spent years developing?

The second question is, are there any internal frameworks on how to conduct or assess affected Aboriginal and treaty rights, similar to analysis conducted for GBA Plus or Charter statements?

Ms. Wright: Thank you for the question, senator. I would state that we have worked very hard at the Impact Assessment Agency, as you recognized, on that incorporation of Indigenous Knowledge into our process. That was made a required factor in the development and implementation of the Impact Assessment Act. There is a proposed paper that the government is consulting on through the Major Projects Office right now that speaks to some potential changes where the Impact Assessment Agency of Canada may not be the lead on the assessment of particular types of projects.

That consultation paper is still out for discussion. The government will have to receive that feedback that they've been gathering, including from Indigenous participants, and decide what changes may or may not be warranted from that feedback.

In terms of ensuring that we share the knowledge, best practices, how we collect and protect Indigenous Knowledge, and how we treat that in assessments — that's information that we as an agency are always prepared to use to support our colleagues and other departments in the implementation of their duties and to ensure they have the same tools in front of them that we have. To the degree that we can share and collaborate on any of that information, we will.

On your second question, I apologize; I was taking notes here.

Senator Francis: Are there any internal frameworks on how to conduct or assess Aboriginal treaty rights, similar to analysis conducted for GBA Plus or Charter statements?

Ms. Wright: Yes. I will defer as well to my colleagues in CIRNAC, but certainly, as decisions go forward, we are expected to advise our minister or Governor-in-Council, should it be their decision at the end of the impact assessment on a project as to whether or not we met the requirements that are set out in a treaty. We also provide advice to our minister on the summary of the consultations undertaken and whether we feel we met — we call it that floor of just the bare legal duty, but, additionally, what other concerns were there.

Voici ma première question. Quels cadres sont mis en place pour veiller à ce que les organismes de réglementation appliquent les mêmes normes d'évaluation des connaissances autochtones que celles que l'Agence d'évaluation d'impact du Canada a mis des années à élaborer?

Voici maintenant ma deuxième question. Existe-t-il des cadres internes sur la façon de traiter ou d'évaluer les droits ancestraux et issus de traités concernés, comme l'analyse effectuée pour l'ACS Plus ou les énoncés concernant la Charte?

Mme Wright : Je vous remercie de la question, sénateur. Je tiens à préciser que l'Agence d'évaluation d'impact a travaillé très fort, comme vous l'avez reconnu, sur l'intégration des connaissances autochtones dans son processus. C'était un facteur obligatoire dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de la Loi sur l'évaluation d'impact. Le gouvernement examine actuellement, par l'entremise du Bureau des grands projets, un document de consultation qui propose certains changements selon lesquels l'Agence d'évaluation d'impact du Canada ne serait plus responsable de l'évaluation de certains types de projets.

Ce document de consultation fait toujours l'objet de discussions. Le gouvernement devra se fonder sur les commentaires qu'il a recueillis, notamment de la part des participants autochtones, pour décider quels changements pourraient ou non être justifiés.

En ce qui concerne le partage des connaissances, des pratiques exemplaires, de la façon de collecter et protéger les connaissances autochtones et de la façon de les traiter dans le cadre des évaluations... Ce sont des renseignements que notre organisme est toujours prêt à utiliser pour soutenir nos collègues et d'autres ministères dans l'exercice de leurs fonctions et pour nous assurer qu'ils disposent des mêmes outils que nous. Dans la mesure où nous pouvons diffuser l'un ou l'autre de ces renseignements et collaborer à leur sujet, nous le ferons.

Pour ce qui est de votre deuxième question, je vous prie de m'excuser, car je prenais des notes.

Le sénateur Francis : Existe-t-il des cadres internes sur la façon de traiter ou d'évaluer les droits ancestraux et issus de traités autochtones, comme l'analyse effectuée pour l'ACS Plus ou les énoncés concernant la Charte?

Mme Wright : Oui. Je m'en remettrai également à mes collègues de RCAANC, mais à mesure que des décisions sont prises, nous sommes certainement censés conseiller notre ministre ou le gouverneur en conseil, s'il s'agit de leur décision à l'issue de l'évaluation d'impact d'un projet, quant à savoir si nous avons respecté ou non les exigences énoncées dans un traité. Nous formulons également des conseils à l'intention de notre ministre sur le résumé des consultations entreprises et sur la question de savoir si nous estimons avoir respecté ce que nous

I will also note that if cabinet or the Governor-in-Council is considering a decision, there is a consideration as well, in particular, for an assessment on impacts from modern treaty.

It is similar to how cabinet looks at Gender-based Analysis Plus, where we are expected to put forward information on how we have approached and met the requirements of a treaty. We work on that in partnership with the Impact Assessment Agency of Canada and with our modern treaty partners as well. It is not just us speaking; it is the nations themselves putting that before decision makers.

Senator Francis: Thank you.

[Translation]

The Chair: Thank you very much.

I would invite the witnesses to answer in writing, as the senator rightly mentioned, so that we can wrap up with Senator Greenwood, because her questions were truly outstanding.

In French as well, I'm going to ask you a series of questions and I expect you to send the committee responses to them. I'm very visual. I want to understand if you're able to propose things to your departments, to elected officials — or, at any rate, to cabinet — or if you would wait to be told that you need to consult here. I want that to be clear.

Next, someone mentioned the lack of coordination or the gaps in terms of . . . I believe the recommendations will be valuable. If you have any tools or information to share with us that could be included in the recommendations section of our reports, and if you could mention in that part that you will be coming back to see us . . . That was too short, in my opinion.

The other question is, Senator Prosper gave examples of bills on which there was clearly no consultation. I was saying that it doesn't matter where we come from; listening to you, one senses that there is a will, a desire, but the departments all work in silos. I would like you to explain to us more clearly that, in fact, there were processes or a willingness to consult, but that your power to make recommendations stops at a certain level. This is not to oppose the government in power, but I'm trying to understand. It's a tool that allows us to make sure . . . The senators asked us this in the House as well: Why can we do it for that one and why didn't we do it for that one?

appelons le seuil minimal de l'obligation juridique, ainsi que les autres préoccupations qui ont été soulevées.

Je tiens également à souligner que si le Cabinet ou le gouverneur en conseil envisage de prendre une décision, il faut également tenir compte d'une évaluation des répercussions découlant des traités modernes.

La manière dont on s'attend à ce que nous présentions des renseignements sur la façon dont nous avons abordé et respecté les exigences d'un traité s'apparente à la manière dont le Cabinet examine l'analyse comparative entre les sexes plus. Nous y travaillons en partenariat avec l'Agence d'évaluation d'impact du Canada et avec nos partenaires des traités modernes. Nous ne sommes pas les seuls à prendre la parole, car les nations elles-mêmes présentent leurs points de vue aux décideurs.

Le sénateur Francis : Je vous remercie.

[Français]

La présidente : Merci beaucoup.

J'inviterais les témoins à répondre par écrit, comme le sénateur l'a bien mentionné, pour que nous puissions conclure avec la sénatrice Greenwood, car ses questions étaient vraiment incroyables.

Je vais vous poser — en français moi aussi — une série de questions auxquelles je m'attends à ce que le comité reçoive une réponse. Je suis très visuelle. Je veux comprendre si vous avez la capacité de proposer des choses à vos ministères, aux élus — ou, en tout cas, au Cabinet —, ou si vous attendez qu'on vous dise qu'il faut consulter ici. J'aimerais que ce soit clair.

Ensuite, une personne a parlé du manque de coordination ou des lacunes au chapitre... Je crois que les recommandations seront précieuses. Si vous avez des outils ou de l'information à partager avec nous, qui pourraient être inclus dans la partie de notre rapport ayant trait aux recommandations, et si vous pouviez inclure dans cette partie que vous allez revenir nous voir... C'était trop court, à mon avis.

L'autre question est la suivante : le sénateur Prosper a donné des exemples de projets de loi sur lesquels il est évident qu'il n'y a pas eu de consultation. Je disais que l'endroit d'où l'on vient importe peu; en vous écoutant, on sent qu'il y a une volonté, un désir, mais les ministères travaillent tous en silo. Je voudrais que vous nous expliquiez mieux que, en effet, il y a eu des processus ou une volonté de consulter, mais que votre pouvoir de recommandation s'arrête à un certain niveau. Ce n'est pas dans le but de vous opposer au gouvernement au pouvoir, mais j'essaie de comprendre. C'est un outil qui permet de faire en sorte... Les sénateurs nous l'ont demandé dans la Chambre aussi : pourquoi on peut pour lui et pourquoi on ne l'a pas fait pour lui?

Before wrapping up with our colleague, I'd like to understand something: When you talk about good relationships, we know that some deputy ministers have changed departments. Therefore, you no longer have the same relationships and you have different responsibilities. The chiefs have told us on several occasions, either formally or informally, from a different perspective, "Things change often in Ottawa. You have to start from scratch." During the national inquiry, it was also said that you need good relationships if you want to build trust. What are your mechanisms when you know that people are changing positions and that we have to rebuild that trust? Do you have tools that help speed things up so we don't need to start from scratch? We were told that we were starting from scratch in another situation.

I asked you my questions in a somewhat jumbled manner, but since you've managed several governments in power, I'm sure you'll be able to understand all of my and Senator Greenwood's questions. You may answer me in writing.

[English]

Senator Greenwood: I want to invite you to send written responses. I will go back to my original questions. I know you answered it by saying that it depends on the relationship. Maybe you could give me some examples of it. So my question was: When do you know when you have consulted enough? Does the community tell you that, or do you determine that? How is that determined? Just give me some examples from your experience.

I would also like to know what happens when you come to an impasse. What is the process if you cannot come to an agreement? I know you spoke of having conversations and negotiations. Can you just give me some examples of that? That would be really helpful.

I know with all of these major projects coming that the volume of consultation will probably increase, and you have a short turnaround time. It is hard sometimes to build the kinds of relationships that you need to negotiate some of these massive changes in projects that will happen.

Can you tell me a bit about how you will manage that? You will be on a tight time frame. How will you manage that?

Can you respond to that in writing? I would love to listen to you now, but I know we are out of time.

The Chair: Thank you very much. Senator Pate, you were on the list too. Would you like a written response?

Avant de terminer avec notre collègue, j'aimerais comprendre quelque chose : quand vous parlez de bonnes relations, on sait qu'il y a des sous-ministres qui ont changé de ministère. Vous n'avez donc plus les mêmes relations et vous avez d'autres responsabilités. Les Chefs nous l'ont dit à quelques reprises de façon formelle ou informelle, dans d'autres paires de mocassins : « Cela change souvent à Ottawa. Il faut recommencer à zéro. » Pendant l'enquête nationale, on l'a dit aussi : c'est une question de relations si l'on souhaite bâtir la confiance. Quels sont vos mécanismes, quand vous savez que des gens changent de poste et qu'on doit rebâtir cette confiance? Avez-vous des outils qui font qu'on accélère les choses pour ne pas repartir à zéro? On nous a dit que l'on repart à zéro, dans un autre contexte.

Je vous ai posé mes questions un peu pêle-mêle, mais puisque vous avez géré plusieurs gouvernements au pouvoir, je suis certaine que vous pourrez comprendre toutes mes questions et celles de la sénatrice Greenwood. Vous pourrez me fournir une réponse par écrit.

[Traduction]

La sénatrice Greenwood : Je vous invite à envoyer des réponses par écrit. Je vais revenir à mes questions initiales. Je sais que vous y avez répondu en disant que cela dépend de la relation, mais vous pourriez peut-être me donner quelques exemples. Ma question était la suivante. À quel moment savez-vous que vous avez mené suffisamment de consultations? Est-ce la communauté qui vous le dit ou est-ce vous qui le déterminez? Comment détermine-t-on cela? Veuillez simplement me donner quelques exemples tirés de votre expérience.

J'aimerais aussi savoir ce qui arrive lorsque vous vous trouvez dans une impasse. Quelle est la procédure à suivre si vous ne parvenez pas à un accord? Je sais que vous avez parlé de conversations et de négociations. Pourriez-vous me donner quelques exemples? Ce serait très utile.

En raison de tous ces grands projets à venir, le volume de consultations augmentera probablement, et vous disposez de très peu de temps. Il est parfois difficile d'établir le genre de relations dont on a besoin pour négocier certains de ces changements majeurs dans les projets à venir.

Pouvez-vous m'en dire un peu plus sur la façon dont vous gérerez cela? Vous disposerez d'un délai très court. Comment allez-vous gérer cela?

Pourriez-vous répondre à ces questions par écrit? J'aimerais beaucoup entendre vos réponses maintenant, mais je sais que le temps imparti est écoulé.

La présidente : Merci beaucoup. Sénatrice Pate, vous étiez également sur la liste des intervenants. Aimerez-vous obtenir une réponse par écrit?

Senator Pate: We have heard from a lot of Indigenous organizations that since the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples passed the consultation process and engagement principles have been adopted and adapted in different ways. For each of you, can you please clarify what concrete changes you made in your specific department to the approaches for consultation as a result of the UN declaration, and in particular, of course, free, prior and informed consent? Thank you.

The Chair: Thank you on behalf of my colleagues. We could have had another hour with you and why I said we may need to invite you again, knowing this might be a long Parliament.

[Translation]

This is a government that will remain in office a little longer than usual.

[English]

It will be an important study.

I'm sure the invitation for you to return will be extended.

[Translation]

Thank you very much. See you soon.

I know we're competing with a Canadiens game, but we're here and we're working. Thank you for being here.

For our next panel, from the Canada Energy Regulator, we welcome Genevieve Carr, Executive Vice President, Transparency and Strategic Engagement; and Carly Milne, Vice President, Indigenous Relations and Reconciliation. From Natural Resources Canada, we have Kimberly Lavoie, Assistant Deputy Minister, Nòkwewashk. Finally, by video conference, from the Major Projects Office, we have Candace Anderson, Director, Indigenous Relations.

You have five minutes for your opening remarks.

Genevieve Carr, Executive Vice President, Transparency and Strategic Engagement, Canada Energy Regulator: Good evening, honourable senators. *[Indigenous language spoken]*

Thank you for inviting the Canada Energy Regulator to appear as the committee begins its study on the duty to consult and accommodate Indigenous Peoples.

La sénatrice Pate : De nombreux organismes autochtones nous ont dit que, depuis l'adoption de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, le processus de consultation et les principes de mobilisation ont été adoptés et adaptés de différentes façons. Chacun d'entre vous pourrait-il préciser les changements concrets que vous avez apportés, au sein de votre ministère, aux approches en matière de consultation à la suite de la Déclaration des Nations unies, et en particulier, bien entendu, en ce qui concerne le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause? Je vous remercie.

La présidente : Je vous remercie au nom de mes collègues. Nous aurions pu passer une autre heure avec vous et c'est la raison pour laquelle j'ai dit que nous aurions peut-être besoin de vous inviter à nouveau, car cette législature pourrait se prolonger.

[Français]

C'est un gouvernement qui va rester un peu plus longtemps que d'habitude.

[Traduction]

Ce sera une étude importante.

Je suis sûre que nous vous inviterons à revenir.

[Français]

Merci beaucoup. À bientôt.

Je sais que nous sommes en concurrence avec un match des Canadiens, mais nous sommes ici et nous travaillons. Merci d'être ici.

Pour notre prochain groupe, nous recevons Genevieve Carr, première vice-présidente, Transparence et mobilisation stratégique, et Carly Milne, vice-présidente des relations avec les Autochtones et de la réconciliation, de la Régie de l'énergie du Canada. Nous recevons également Kimberly Lavoie, sous-ministre adjointe, Nòkwewashk, de Ressources naturelles Canada. Enfin, par vidéoconférence, nous accueillons Candace Anderson, directrice, Relations avec les Autochtones, du Bureau des grands projets.

Vous avez cinq minutes pour vos déclarations liminaires.

Genevieve Carr, première vice-présidente, Transparence et mobilisation stratégique, Régie de l'énergie du Canada : Bonsoir, honorables sénateurs. *[mots prononcés dans une langue autochtone]*

Je remercie le comité d'avoir invité la Régie de l'énergie du Canada à comparaître devant le comité au moment où il entreprend une étude sur l'obligation de consultation et d'accommodement des peuples autochtones.

My name is Genevieve Carr, and I am the Executive Vice President, Transparency and Strategic Engagement. I am joined by Carly Milne, Vice President, Indigenous Relations and Reconciliation.

[English]

I would like to begin by acknowledging that we are on the unceded, ancestral and traditional territory of the Algonquin Anishinaabe Nation, who have lived on and cared for the land now known as Ottawa since time immemorial.

I am going to speak to the mandate of the Canada Energy Regulator, or CER. The CER regulates interprovincial and international pipelines, international power lines and offshore renewable energy projects across the country from project review and impact assessment through construction, operation and eventual abandonment. The CER also regulates oil and gas production in certain offshore, frontier and certain northern areas.

Our mission is to regulate energy infrastructure in a way that prevents harm and ensures the safe, reliable, competitive and environmentally sustainable delivery of energy to Canada and the world.

Reconciliation and implementing the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples are a strategic priority of the CER. These efforts are grounded in the recognition of rights, respect, cooperation and partnership by working together with First Nations, Métis and Inuit.

[Translation]

The CER's approach to consultation is shaped by its unique role as an expert tribunal that regulates linear infrastructure with numerous potentially affected Indigenous communities.

The Commission of the CER is the body within the CER that makes independent decisions and recommendations on project applications.

The commission conducts environmental and socio-economic impact assessments considering factors such as how project effects could result in changes to the environment, health, social or economic conditions, including cumulative effects, as well as the effects on the rights of Indigenous Peoples. The impact assessments also consider the integration of Indigenous knowledge.

Je m'appelle Genevieve Carr et je suis première vice-présidente, Transparence et mobilisation stratégique. Comme madame la présidente vient de le mentionner, je suis accompagnée de Carly Milne, vice-présidente des relations avec les Autochtones et de la réconciliation.

[Traduction]

J'aimerais commencer par reconnaître que nous nous trouvons sur le territoire ancestral et traditionnel non cédé de la nation algonquine anishinabe, qui vit sur les terres que nous appelons maintenant Ottawa et qui en prend soin depuis des temps immémoriaux.

Je vais parler du mandat de la Régie de l'énergie du Canada, ou REC. La REC réglemente les pipelines interprovinciaux et internationaux, les lignes de transport d'électricité internationales et les projets d'énergie renouvelable extracôtiers dans tout le pays, de l'examen des projets à l'évaluation d'impact en passant par la construction, l'exploitation et l'abandon éventuel. La REC réglemente également la production de pétrole et de gaz dans certaines zones extracôtières, frontalières et nordiques.

Notre mission consiste à réglementer les infrastructures énergétiques de manière à prévenir les dommages et à garantir un approvisionnement en énergie sûr, fiable, concurrentiel et durable sur le plan environnemental pour le Canada et le monde entier.

La réconciliation et la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones représentent une priorité stratégique de la REC. Ces efforts sont fondés sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat en travaillant de concert avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits.

[Français]

La démarche de consultation de la régie est façonnée par son rôle unique de tribunal spécialisé qui réglemente l'infrastructure linéaire en concertation avec les nombreuses communautés autochtones susceptibles d'être touchées.

La Commission de la Régie de l'énergie du Canada rend des décisions et formule des recommandations indépendantes sur les demandes visant des projets.

La commission mène des évaluations des effets environnementaux et socioéconomiques, en s'attachant à des facteurs comme les effets du projet sur les conditions environnementales, sanitaires, sociales ou économiques, y compris les effets cumulatifs, sur les droits des peuples autochtones. Ces évaluations intègrent également les savoirs autochtones.

The commission has the necessary procedural and remedial powers so that its process can be relied on to fulfill the Crown's duty to consult and accommodate, in whole or in part.

In 2019, the Canada Energy Regulator Act designated the CER as an agent of the Crown and the CER took on the additional role as Crown consultation coordinator.

[English]

Where the commission is responsible for making recommendations and decisions, its project assessments and hearing processes are the primary forum for Crown consultation. Indigenous communities that may be potentially affected by a project application are notified and encouraged to make their concerns known to the commission and participate in any process held by the commission.

When hearings are held, Indigenous communities may participate in various ways, such as by filing written evidence, sharing oral Indigenous Knowledge, commenting on conditions, asking information requests, conducting cross-examination and providing final arguments.

For certain projects, particularly where recommendations are made to the Governor-in-Council, the CER undertakes additional consultation activities in its role as Crown Consultation Coordinator. The Crown Consultation Coordinator facilitates iterative, two-way dialogue with potentially impacted Indigenous communities, including those who choose not to participate directly in the commission's hearing process. It also coordinates Crown consultation with federal departments, provincial and territorial counterparts.

The commission determines whether the Crown's duty to consult and accommodate is met for the purposes of the commission's recommendation or decision by considering the proponent's engagement activities, the commission's regulatory process and — where applicable — the Crown Consultation Coordinator's supplemental consultation activities.

The CER also provides participant funding to further enable meaningful participation in both commission processes and supplemental Crown consultation. Our approach to consultation aims to better understand potential impacts, explore mitigation measures and identify accommodation options.

La commission dispose des pouvoirs procéduraux et de réparation nécessaires pour que son processus remplisse, en tout ou en partie, l'obligation de consulter et d'accommoder de la Couronne.

En 2019, la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie a désigné la régie comme mandataire de la Couronne, de sorte qu'elle agit également comme coordonnatrice des consultations de la Couronne.

[Traduction]

Lorsque la commission est chargée de formuler des recommandations et de prendre des décisions, ses évaluations de projet et ses processus d'audience constituent le principal forum de consultation de la Couronne. Les collectivités autochtones qui pourraient être touchées par une demande de projet sont avisées et encouragées à faire part de leurs préoccupations à la commission et à participer à tout processus mené par la commission.

Les collectivités autochtones peuvent participer de diverses manières aux audiences, notamment en déposant des mémoires écrits, en partageant verbalement des connaissances autochtones, en commentant les conditions, en posant des questions, en menant des contre-interrogatoires et en présentant leurs conclusions.

Pour certains projets, en particulier lorsque des recommandations sont formulées à l'intention du gouverneur en conseil, la REC entreprend des activités de consultation supplémentaires dans le cadre de son rôle de coordonnatrice des consultations de la Couronne. La coordonnatrice des consultations de la Couronne facilite un dialogue itératif et bidirectionnel avec les collectivités autochtones susceptibles d'être touchées, y compris celles qui choisissent de ne pas participer directement au processus d'audience de la commission. Elle coordonne également les consultations de la Couronne avec les ministères fédéraux et leurs homologues provinciaux et territoriaux.

La commission détermine si l'obligation de consultation et d'accommodement de la Couronne est respectée aux fins de la recommandation ou de la décision de la commission en tenant compte des activités de mobilisation du promoteur, du processus de réglementation de la commission et, le cas échéant, des activités de consultation supplémentaires du coordonnateur des consultations de la Couronne.

La REC fournit également une aide financière aux participants, afin de leur permettre de participer de façon constructive aux processus de la commission et aux consultations supplémentaires de la Couronne. Notre approche en matière de consultation vise à mieux comprendre les répercussions potentielles, à explorer les mesures d'atténuation et à cerner des options d'accommodement.

[Translation]

Crown consultation is only one part of the CER's broader efforts to advance reconciliation with Indigenous peoples.

As a lifecycle regulator, we continue to engage with Indigenous communities in support of monitoring, compliance and relationship building.

The CER is also working to deliver on Strategic Priority 34 of the United Nations on the Rights of Indigenous Peoples Act Action Plan to enhance the role of Indigenous communities in the oversight of major energy projects currently regulated by the CER.

We strive to build meaningful, long-term relationships with Indigenous communities across Canada who may be affected by the infrastructure we regulate.

In conclusion, we appreciate the opportunity to support the committee's study. We would be pleased to answer your questions. Thank you.

[English]

Kimberly Lavoie, Assistant Deputy Minister, Nòkwewashk, Natural Resources Canada: Madam chair, committee members and fellow federal colleagues, thank you for the opportunity to be here this evening on behalf of Natural Resources Canada, commonly referred to as NRCan.

[Translation]

Before I continue, I would like to acknowledge, as others have done, that we are meeting on traditional Algonquin Anishinaabe territory.

[English]

Natural Resources Canada understands that we cannot achieve our goals without the support of Indigenous Peoples. As such, we remain committed to meaningful engagement and consultation with Indigenous groups on natural resource projects that could potentially impact Indigenous rights and title.

Nòkwewashk, the sector I'm responsible for, includes a centre of expertise on meaningful Indigenous participation in sustainable natural resource development and Crown consultation. We provide advice across the department in collaboration with other federal departments and regulators, and,

[Français]

Les consultations de la Couronne ne représentent qu'un volet du travail de la régie pour faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones.

À titre d'organisme de réglementation pendant tout le cycle de vie des installations, elle s'emploie à faire participer les communautés autochtones à la surveillance et à la conformité des installations et à élargir ses relations avec elles.

La régie s'affaire aussi à concrétiser la priorité stratégique n° 34 du Plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, pour renforcer le rôle des communautés autochtones dans sa surveillance des grands projets énergétiques qu'elle réglemente déjà.

La régie s'efforce d'établir des relations constructives à long terme avec les peuples autochtones de partout au Canada qui pourraient être touchés par des installations qui sont de son ressort.

En conclusion, nous remercions le comité de nous avoir donné l'occasion de prendre part à son étude. Nous serons heureux de répondre à vos questions. Merci.

[Traduction]

Kimberly Lavoie, sous-ministre adjointe, Nòkwewashk, Ressources naturelles Canada : Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du comité et collègues fédéraux, je vous remercie de me donner l'occasion d'être ici au nom de Ressources naturelles Canada, communément appelée RNCan.

[Français]

Avant de poursuivre, je tiens à reconnaître, comme d'autres l'ont fait, que nous nous réunissons sur le territoire traditionnel des peuples algonquins autochtones.

[Traduction]

À Ressources naturelles Canada, nous comprenons que nous ne pouvons pas atteindre nos objectifs sans le soutien des peuples autochtones. Par conséquent, nous demeurons déterminés à consulter les groupes autochtones et à les faire participer de façon constructive aux projets d'exploitation des ressources naturelles qui pourraient avoir une incidence sur les droits et les titres autochtones.

Nòkwewashk, le secteur dont je suis responsable, comprend un centre d'expertise sur la participation constructive des Autochtones à l'exploitation durable des ressources naturelles et à la consultation de la Couronne. Nous fournissons des conseils à l'échelle du ministère en collaboration avec d'autres ministères

in some cases, lead consultation to ensure NRCan's consultation obligations are met.

[Translation]

Nòkwewashk actively identifies opportunities to strengthen Indigenous inclusion in resource development while maintaining respectful, trust-based relationships.

[English]

Relationship building and early engagement are critical to support meaningful consultation when it is required with Indigenous groups. Early engagement fosters sound decision making and offers Indigenous groups the opportunity to discuss potential impacts to the rights during the design and development phases of a project.

[Translation]

It also supports Canada's commitments to reconciliation and the implementation of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples.

[English]

Natural resource projects are stronger, and timelines are more reliable when Indigenous participation is real, sustained and grounded in long-term opportunity and relationship building.

Natural Resources Canada leverages its expertise in project delivery; regulatory matters; federal, provincial and territorial relationships; Indigenous engagement; and funding mechanisms to support the advancement of the Government of Canada's major projects agenda while ensuring that Indigenous rights are upheld.

[Translation]

We work closely with MPO and federal departments to understand the unique priorities of Indigenous groups. Coordinating across departments and mandates enables us to better respond to concerns using a holistic, whole-of-government approach.

Nòkwewashk has identified several best practices related to Crown consultation. Our experiences reiterate the importance of a consultation process that fosters meaningful two-way dialogue, where Indigenous concerns are heard and met with substantive and appropriate responses. A one-size-fits-all approach often

et organismes de réglementation fédéraux et, dans certains cas, nous menons des consultations pour nous assurer que les obligations en matière de consultation de RNCan sont respectées.

[Français]

Nòkwewashk s'emploie activement à recréer des occasions d'accroître la participation des Autochtones dans le développement des ressources tout en maintenant des relations respectueuses et fondées sur la confiance.

[Traduction]

L'établissement de relations et la mobilisation précoce sont essentiels pour appuyer une consultation constructive lorsqu'elle est requise avec les groupes autochtones. La mobilisation précoce favorise la prise de décisions judicieuses et offre aux groupes autochtones l'occasion de discuter des répercussions potentielles sur leurs droits pendant les phases de conception et de développement d'un projet.

[Français]

Elle contribue également à l'attente des engagements du Canada en matière de réconciliation et la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

[Traduction]

Les projets d'exploitation des ressources naturelles sont plus solides et les échéanciers sont plus fiables lorsque la participation des Autochtones est concrète, soutenue et fondée sur des possibilités à long terme et l'établissement de relations.

Ressources naturelles Canada tire parti de son expertise en matière d'exécution de projets, de questions réglementaires, de relations fédérales, provinciales et territoriales, de mobilisation des Autochtones et de mécanismes de financement pour soutenir l'avancement du programme des grands projets du gouvernement du Canada tout en veillant au respect des droits autochtones.

[Français]

Nous travaillons en étroite collaboration avec le Bureau des grands projets et les ministères fédéraux afin de comprendre les priorités proposées aux groupes autochtones. La coordination entre les ministères et les mandats nous permet de répondre plus efficacement aux préoccupations grâce à une approche intégrée mobilisant l'ensemble du gouvernement.

Nòkwewashk a recensé plusieurs pratiques exemplaires en matière de consultation de la Couronne. Notre expérience réitère l'importance d'un processus de consultation qui favorise un dialogue bidirectionnel important, où les préoccupations autochtones sont entendues et reçoivent

does not work and we must be responsive to specific situations and the issues raised.

[English]

We've learned that capacity is a barrier to effective engagement and that Indigenous groups must be well resourced to meaningfully participate in consultation and engagement processes, and, ultimately, to become active participants in natural resource projects. Beyond consultation or engagement specific funding, Nòkwewashk's Indigenous Natural Resource Partnerships Program supports Indigenous capacity to participate in the natural resources sector. This program was recently renewed until 2031, as highlighted in the Spring Economic Update 2026.

Consultation leads should ensure appropriate coordination and responsiveness across departments and mandates to respond to interests and concerns as they arise. This may include pathfinding or proposing alternate solutions that go beyond the legal requirements for Crown consultations.

Finally, Crown consultation must be conducted in accordance with the principles of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act, with the goal to further reconciliation efforts. The principle of free, prior and informed consent should inform the process by emphasizing mutual respect, partnership and effective participation.

[Translation]

I'd like to reiterate that Natural Resources Canada is committed to honouring its constitutional obligations to Indigenous peoples, including the duty to consult, and recognizes that meaningful participation of Indigenous groups in natural resource projects is essential and mutually beneficial.

[English]

Thank you once again for the opportunity to participate. I am happy to answer any questions.

The Chair: Thank you.

Now we have, via video conference, Ms. Anderson.

des réponses substantielles et appropriées. Une approche universelle fonctionne rarement et nous devons nous adapter aux circonstances particulières et aux enjeux soulevés.

[Traduction]

Nous avons constaté que le manque de capacité constitue un obstacle à une mobilisation efficace et que les groupes autochtones doivent disposer de ressources adéquates pour participer de manière significative aux processus de consultation et de mobilisation et, ultimement, devenir des participants actifs aux projets de ressources naturelles. Au-delà du financement dédié à la consultation ou à la mobilisation, le Programme de Partenariats pour les ressources naturelles autochtones, ou PRNA, de Nòkwewashk soutient la capacité des Autochtones à participer au secteur des ressources naturelles. Ce programme a récemment été renouvelé jusqu'en 2031, comme indiqué dans la Mise à jour économique du printemps 2026.

Les responsables de la consultation doivent veiller à assurer une coordination étroite et une réponse efficace entre les ministères et leurs différents mandats, afin de répondre aux intérêts et aux préoccupations au fur et à mesure qu'ils se présentent. Cela peut comprendre l'identification de pistes de solutions ou la proposition d'approches de rechange qui vont au-delà des exigences juridiques en matière de consultation de la Couronne.

Enfin, la consultation de la Couronne doit être menée conformément aux principes de la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, ou LDNUDPA, avec l'objectif de faire progresser les efforts de réconciliation. Le principe du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, devrait guider le processus, en mettant l'accent sur le respect mutuel, le partenariat et une participation efficace.

[Français]

Je voudrais réaffirmer que Ressources naturelles Canada s'engage à respecter ses obligations constitutionnelles envers les peuples autochtones, y compris le devoir de consulter, et reconnaît que la participation importante des groupes autochtones aux projets en matière de ressources naturelles est essentielle et mutuellement avantageuse.

[Traduction]

Je vous remercie de nouveau pour cette occasion de participer à vos travaux et je serai heureuse de répondre à vos questions.

La présidente : Merci.

Nous allons maintenant entendre Mme Anderson, qui témoigne par vidéoconférence.

Candace Anderson, Director, Indigenous Relations, Major Projects Office: Good evening, Madam Chair and members of the committee. I am a Senior Director at the Major Projects Office in the Indigenous Relations Sector. I am pleased to join you in support of your study and to have the opportunity to highlight the work the Major Projects Office is doing on engagement and consultations with Indigenous Nations and governments as part of our objective to advance nation-building projects across the country.

I'm joining you this evening from Saskatoon in Treaty 6 Territory. Saskatoon is located on the traditional lands of the Cree, Saulteaux, Nakota, Dakota, Lakota and Dene Peoples, and is the homeland of the Métis Nation of Saskatchewan. I do, however, work and live on the ancestral territory of the Algonquin Anishinaabeg in Ottawa. I am in Saskatoon preparing for a presentation to the Saskatchewan First Nations Centre of Excellence tomorrow and, apologetically, cannot be with you today in person.

It is fitting to be joining you while I am on the road discussing consultation and accommodation directly with Indigenous Nations, governments and organizations. Across the country, Indigenous Peoples are increasingly leading and shaping conversations about economic development, stewardship and major projects occurring on their lands and territories. That reality is also reflected in the work of the Major Projects Office and in what we have heard over the last nine months from Indigenous rights holders.

[Translation]

The Major Projects Office was established last August to help advance nation-building projects in Canada. The 15 projects and seven transformative strategies currently referred to the Major Projects Office represent more than 60,000 jobs and \$126 billion in new investment across Canada.

[English]

Importantly, Indigenous Nations and governments are not only participants in this work; they are increasingly proponents, partners and leaders of major projects themselves. For example, the Iqaluit Nukkiqsautiit Hydroelectric Project in Nunavut, which was referred to the office in November, is led by a wholly Inuit-owned developer, and the Nisga'a Nation in British Columbia has partnered with Western LNG and Rockies LNG to advance the Ksi Lisims LNG project, another project that was referred to our office in November.

Candace Anderson, directrice, Relations avec les Autochtones, Bureau des grands projets : Bonsoir, madame la présidente et mesdames et messieurs les membres du comité. Je suis directrice principale au Bureau des grands projets, dans le secteur des Relations avec les Autochtones. Je suis heureuse de me joindre à vous pour soutenir votre étude et d'avoir l'occasion de souligner le travail que le Bureau des grands projets accomplit en matière de mobilisation et de consultations avec les nations et les gouvernements autochtones, compte tenu de notre objectif de faire avancer les projets d'intérêt national partout au pays.

Je me joins à vous ce soir depuis Saskatoon, sur le territoire du Traité n° 6. Saskatoon est située sur les terres traditionnelles des Cris, des Saulteaux, des Nakotas, des Dakotas, des Lakotas et des Dénés, et est la patrie de la nation métisse en Saskatchewan. Cependant, je travaille et je vis sur le territoire ancestral des Algonquins Anishinaabe à Ottawa. Je suis à Saskatoon pour préparer une présentation que je ferai demain au Saskatchewan First Nations Centre of Excellence. Je m'excuse donc de ne pas pouvoir être avec vous en personne aujourd'hui.

Il est tout à fait opportun que je me joigne à vous pendant que je suis sur la route pour discuter de consultations et d'accommodements directement avec les nations, les gouvernements et les organisations autochtones. Partout au pays, les peuples autochtones mènent et façonnent de plus en plus les discussions sur le développement économique, la gestion responsable et les grands projets menés sur leurs terres et leurs territoires. Cette réalité se reflète également dans le travail du Bureau des grands projets et dans ce que nous avons entendu au cours des neuf derniers mois de la part des détenteurs de droits autochtones.

[Français]

Le Bureau des grands projets a été créé en août dernier afin de contribuer à la réalisation de projets visant à renforcer l'économie du Canada. Les 15 projets et les sept stratégies de transformation soumis au Bureau des grands projets représentent plus de 60 000 emplois et 126 milliards de dollars de nouveaux investissements à travers le Canada.

[Traduction]

Il est important de noter que les nations et les gouvernements autochtones ne sont pas seulement des participants. De plus en plus, ils sont les promoteurs, les partenaires et les leaders de grands projets eux-mêmes. Par exemple, le projet hydroélectrique Iqaluit Nukkiqsautiit au Nunavut, qui a été référé au bureau en novembre, est mené par un producteur entièrement inuit. Par ailleurs, la nation Nisga'a en Colombie-Britannique s'est associée à Western LNG et à Rockies LNG pour faire avancer le projet de Terminal de GNL KSI Lisims, un autre qui nous a été référé en novembre.

Both of these projects demonstrate the start of many more major projects to come that are either Indigenous-owned or have strong economic participation opportunities with Indigenous communities.

This evolving landscape reinforces why meaningful consultation and relationship building must occur early and continuously throughout project development.

[Translation]

At the Major Projects Office, we expect all project proponents to clearly show how they are actively engaging with Indigenous communities to develop their projects.

[English]

At the same time, consultation, as required constitutionally, is a duty of the Crown. Outside of the work of our proponents, the Major Projects Office and my team, in particular, work in partnership with First Nations, Inuit, Métis and modern treaty and self-governing Peoples whose rights and interests could be potentially impacted by a proposed project of national interest. We ensure that these consultation processes respect our constitutional requirements.

Through that work, we are seeking to build relationships grounded in transparency, respect and early engagement while helping to inform how projects can move forward in a manner that reflects opportunities and the protection of Indigenous rights.

Ensuring that advancing the interests of Indigenous Peoples is a vital consideration of whether to designate a project under the Building Canada Act. Meaningful consultation with impacted Indigenous communities is an underlying principle in the legislation. It is a requirement of any project designated by the Governor-in-Council as being in the national interest is informed by that consultation process.

[Translation]

However, even now, before consultation may be required on a project-specific basis, the Major Projects Office has been engaging with First Nations, Inuit, Métis and Indigenous Modern Treaty and Self-Governing partners in a variety of ways to seek input, hear concerns and ideas, and work in partnership moving forward.

Ces deux projets marquent le début d'une multitude d'autres grands projets à venir qui sont détenus par des Autochtones, ou qui offrent de solides possibilités de participation économique aux communautés autochtones.

Cette évolution du paysage renforce la nécessité de mener des consultations significatives et d'établir des relations dès le début et tout au long du développement du projet.

[Français]

Au Bureau des grands projets, nous nous attendons à ce que tous les promoteurs de projets montrent clairement la façon dont ils collaborent activement avec les communautés autochtones dans le développement de leurs projets.

[Traduction]

Par ailleurs, la consultation, telle qu'exigée par la Constitution, est une obligation de la Couronne. Outre le travail de nos promoteurs, le Bureau des grands projets, et mon équipe, collabore avec les Premières Nations, les Inuits, les Métis et les peuples signataires de traités modernes et autonomes dont les droits et les intérêts pourraient être affectés par un projet d'intérêt national proposé. Nous veillons à ce que ces processus de consultation respectent nos exigences constitutionnelles.

Grâce à ce travail, nous cherchons à établir des relations fondées sur la transparence, le respect et une mobilisation tôt. Parallèlement, nous définissons comment les projets peuvent aller de l'avant d'une manière qui tienne compte des possibilités et qui protège les droits des Autochtones.

Il est essentiel de veiller à ce que la promotion des intérêts des peuples autochtones soit prise en compte au moment de déterminer s'il convient de désigner un projet en vertu de la Loi visant à bâtir le Canada. Une consultation significative des communautés autochtones touchées est un principe sous-jacent de la loi. Tout projet désigné par le gouverneur en conseil comme étant dans l'intérêt national doit s'appuyer sur ce processus de consultation.

[Français]

Toutefois, dès maintenant, avant même que des consultations ne soient requises pour des projets spécifiques, le Bureau des grands projets engage le dialogue avec les Premières Nations, les Inuit, les Métis et les partenaires autochtones signataires de traités modernes et d'ententes d'autonomie gouvernementale, de diverses façons, afin de recueillir leurs commentaires, d'entendre leurs préoccupations et leurs idées et de travailler en partenariat pour la suite.

[English]

Myself and our vice president at the Major Projects Office, Rob Van Walleghem, have had the pleasure of visiting many Indigenous communities already in Canada in the last nine months.

One of the most consistent messages we have heard from Indigenous communities is that meaningful participation requires adequate capacity supports, particularly given the ambitious timelines proposed for advancing major projects.

We have also heard clearly that consultation processes need to improve decision making and access to decision making and reduce duplication to avoid consultation fatigue.

In response, the government is currently engaging on proposed regulatory reform measures and seeking feedback from Indigenous rights-holders across the country on this legislative proposal package aimed at improving the efficiency of consultation and decision making for major projects.

The Major Projects Office was created to help bring greater coordination to how major projects are reviewed and advanced in Canada.

But for us, success isn't measured only in efficiency. It's also measured in the strength of the relationships we build along the way, especially with respect to First Nations, Inuit, modern treaty and self-governing nations, and Métis Peoples.

That commitment to partnership and relationship building is foundational to our approach every day at work. We are proud to be working in partnership with Indigenous Peoples and ensure their perspectives, knowledge and priorities are meaningfully factored into these project proposals. This is how the Major Projects Office is committed to advancing reconciliation and upholding rights.

Thank you, Madam Chair, and members of the committee. I look forward to your questions.

[Translation]

The Chair: Thank you to our three witnesses for their presentations. I will turn to our deputy chair, Senator Greenwood.

[English]

Senator Greenwood: I believe this question is for the energy regulator and Natural Resources Canada. Please, if others want to chime in, that would be great too.

[Traduction]

Rob Van Walleghem, vice-président au Bureau des grands projets, et moi-même avons eu le plaisir de visiter de nombreuses communautés autochtones au Canada au cours des neuf derniers mois.

L'un des messages qui reviennent le plus souvent dans les communautés autochtones, c'est qu'une participation significative nécessite un soutien adéquat des capacités, en particulier compte tenu des échéanciers ambitieux proposés pour faire avancer les grands projets.

Nous avons également clairement entendu que les processus de consultation doivent améliorer la prise de décision et l'accès au processus décisionnel, et réduire les chevauchements afin d'éviter la lassitude de la consultation.

En réponse, le gouvernement se penche actuellement sur les mesures de réforme réglementaire proposées et sollicite les commentaires des titulaires de droits autochtones de tout le pays sur cet ensemble de propositions législatives visant à améliorer l'efficacité de la consultation et de la prise de décisions pour les grands projets.

Le Bureau des grands projets a été créé pour aider à mieux coordonner l'examen et l'avancement des grands projets au Canada.

Mais pour nous, le succès ne se mesure pas seulement à l'efficacité, mais également à la force des relations que nous établissons en cours de route, en particulier avec les Premières Nations, les Inuits, les nations signataires de traités modernes et autonomes et les peuples métis.

Cet engagement en faveur du partenariat et de l'établissement de relations est au cœur de notre approche au quotidien. Nous sommes fiers de collaborer avec les peuples autochtones et de veiller à ce que leurs points de vue, leurs connaissances et leurs priorités soient pris en compte de manière significative dans ces propositions de projet. C'est ainsi que le bureau s'engage à faire progresser la réconciliation et à faire respecter les droits.

Merci, madame la présidente, et merci aux membres du comité. Je serai heureuse de répondre à vos questions.

[Français]

La présidente : Merci beaucoup à nos trois témoins de leurs présentations. Je cède la parole à notre vice-présidente, la sénatrice Greenwood.

[Traduction]

La sénatrice Greenwood : Je crois que cette question s'adresse aux représentantes de la Régie de l'énergie et de Ressources naturelles Canada. Si d'autres veulent intervenir, ce serait formidable.

In 2020, an Indigenous Advisory Committee was established in accordance with provisions of the Canadian Energy Regulator Act, and I quote, it was “To increase the involvement of Indigenous peoples in regulated pipelines, power lines and offshore renewable energy projects, along with abandoned pipelines. Reporting to the CER board of directors, the committee provides strategic advice on the integration of Indigenous Knowledge in the regulatory life cycle. According to the terms of reference, the committee has no decision-making powers to oversee or review specific projects.”

There are two questions to this. The first is: What is the role of the Indigenous Advisory Committee and monitoring committee?

And how does the Canada Energy Regulator’s board of directors take into account the advice and recommendations from this council, particularly on governance and on the projects themselves, because they are advising on that? How are you handling that?

Then the second question: Please describe the different ways in which the Canada Energy Regulator works with Indigenous Peoples in consultation, accommodation, mitigation and monitoring of potential and established projects?

Ms. Carr: Thank you for the question, senator. There’s a lot in that question. On the second question, I think a lot of my remarks covered, in general, how we work with Indigenous Peoples, but I’m happy to clarify.

You touched on, and I want to clarify, because you touched on our Indigenous Advisory Committee. But then I also heard you mention the Indigenous Advisory and Monitoring Committee, and there’s an important difference to that.

The Indigenous Advisory Committee is the committee that was established pursuant to our act and was stood up, I believe, in 2020. Is it fair that’s the one you’re interested in speaking to?

Senator Greenwood: That’s the first one. Let’s talk about that first, and then we can go to the other.

Ms. Carr: Okay. Thank you for that clarification, senator.

The question that you asked, the way you described the Indigenous Advisory Committee, is accurate. It is a committee that is established with representatives from across the country, and it is established pursuant to our legislation.

Its terms of reference do have it reporting to our board of directors. Our board of directors is a new governance structure that was established when our legislation came into force in

En 2020, un Comité consultatif autochtone a été établi conformément aux dispositions de la Loi sur la Régie canadienne de l’énergie afin : « d’accroître la participation des peuples autochtones aux projets réglementés de pipelines, de lignes électriques, de projets d’énergie renouvelable extracôtiers ainsi qu’aux pipelines abandonnés. Relevant du conseil d’administration de la Régie, le comité fournit des conseils stratégiques sur l’intégration des connaissances autochtones dans le cycle de réglementation. Selon son mandat, le comité ne possède aucun pouvoir décisionnel pour superviser ou examiner des projets précis. »

Il y a deux questions ici. La première est la suivante : quel est le rôle du Comité consultatif et de surveillance autochtone?

Et comment le conseil d’administration de la Régie de l’énergie du Canada, ou REC, tient-il compte des avis et recommandations de ce comité, en particulier dans la gouvernance et les projets eux-mêmes, puisqu’il donne des conseils à ce sujet? Comment gérez-vous cela?

Ma deuxième question est la suivante : pourriez-vous décrire les différentes façons dont la Régie de l’énergie du Canada collabore avec les peuples autochtones dans le cadre des consultations, des mesures d’adaptation, de l’atténuation et de la surveillance des projets potentiels et approuvés?

Mme Carr : Je vous remercie de la question, madame la sénatrice. Elle recouvre de nombreux aspects. En ce qui concerne la deuxième question, je pense que la plupart de mes propos ont déjà abordé, de manière générale, la façon dont nous travaillons avec les peuples autochtones, mais je me ferai un plaisir d’apporter des précisions.

Vous avez abordé la question du Comité consultatif autochtone, et je tiens à apporter des précisions à ce sujet. Or, je vous ai également entendu mentionner le Comité consultatif et de surveillance autochtone, et il existe une différence importante entre les deux.

Le Comité consultatif autochtone est celui qui a été créé en vertu de notre loi et qui a été mis sur pied, je crois, en 2020. Est-ce celui dont vous souhaitez discuter?

La sénatrice Greenwood : C’est le premier. Parlons-en d’abord, puis nous passerons à l’autre.

Mme Carr : D’accord. Je vous remercie de cette précision, madame la sénatrice.

La description que vous avez faite du Comité consultatif autochtone est exacte. Il est composé de représentants de tout le pays, et il a été créé conformément à notre législation.

Son mandat l’oblige à rendre des comptes à notre conseil d’administration, une nouvelle structure de gouvernance qui a été mise en place lorsque notre législation est entrée en vigueur en

2019. There's a lot of new governance, although it's not so new anymore. In 2019 and 2020, it was very new.

You asked what the role of the Indigenous Advisory Committee is in our governance, and then how it informs projects. If you'll permit me, I'll answer that second question first because, in some ways, it's a little bit shorter.

It's critically important to our governance that the Indigenous Advisory Committee isn't there to inform the projects themselves because the decisions on projects and recommendations on projects are managed by the commission, the independent tribunal.

We have members of our Indigenous Advisory Committee in their role as rights holding bodies that may wish to intervene in a hearing process that is being led by the commission.

The Indigenous Advisory Committee itself advises, through the board of directors, the organization on how we can advance our strategic objective of advancing reconciliation and implementing the UN declaration. I can give you some examples of the types of advice that they have provided and some of the influence that they have had on the organization.

We have had long and valuable conversations with the Indigenous Advisory Committee on how to build the Indigenous — cultural integrity is the language that we're using now. We started with cultural competence of the organization, and then moved to cultural intelligence of the organization and are leaning toward cultural integrity of the organization.

The staff of the CER — we're an organization of about 600 employees — have the cultural knowledge and understanding to engage and participate with Indigenous Peoples in a meaningful way.

We have an Indigenous recruitment and retention strategy — I better stop. Okay.

The Chair: Six hundred?

Ms. Carr: Yes. We have a cultural competency strategy. We are seeking to build the competency of the entire organization to engage. We actively seek to recruit Indigenous employees and develop strategies to retain and advance.

The Indigenous Advisory Committee met two days ago to talk about some regulatory proposal work that we're working on, part of our broader regulatory framework.

2019. Il y a beaucoup de nouveautés en matière de gouvernance, même si ce n'est plus vraiment nouveau. En 2019 et 2020, c'était tout à fait nouveau.

Vous avez demandé quel était le rôle du Comité consultatif autochtone dans notre gouvernance, puis comment il contribuait aux projets. Si vous me le permettez, je répondrai d'abord à cette deuxième question, étant donné que c'est un peu plus court.

Il est d'une importance capitale pour notre gouvernance que le Comité consultatif autochtone ne soit pas là pour influencer les projets eux-mêmes, car les décisions et les recommandations afférentes sont gérées par la commission, le tribunal indépendant.

Certains membres de notre Comité consultatif autochtone, en leur qualité d'organismes détenteurs de droits, peuvent souhaiter intervenir dans une procédure d'audience menée par la commission.

Le Comité consultatif autochtone conseille l'organisation, par l'intermédiaire du conseil d'administration, sur la manière dont nous pouvons faire progresser notre objectif stratégique visant à promouvoir la réconciliation et à mettre en œuvre la Déclaration des Nations unies. Je peux vous donner quelques exemples du type de conseils qu'il a fournis et de l'impact qu'ils ont eu sur l'organisation.

Nous avons eu des discussions longues et fructueuses avec le Comité consultatif autochtone sur la manière de renforcer l'intégrité culturelle autochtone — c'est le terme que nous utilisons désormais. Nous avons commencé par la compétence culturelle au sein de l'organisation, puis nous sommes passés à l'intelligence culturelle, et nous visons désormais l'intégrité culturelle de l'organisation.

Le personnel de la régie — nous sommes une organisation d'environ 600 employés — a les connaissances culturelles et la compréhension nécessaires pour que la mobilisation et la participation des peuples autochtones soient véritables.

Nous avons une stratégie de recrutement et de maintien en poste des Autochtones — je ferais mieux de m'arrêter. D'accord.

La présidente : Ils sont 600?

Mme Carr : Oui. Nous avons une stratégie de compétence culturelle. Nous cherchons à renforcer la capacité de l'ensemble de l'organisation à mobiliser. Nous cherchons activement à recruter des employés autochtones et à élaborer des stratégies pour les retenir et les faire progresser.

Le Comité consultatif autochtone s'est réuni il y a deux jours pour discuter de certains projets de règlement sur lesquels nous travaillons, au sein de notre cadre réglementaire plus large.

We were seeking advice from that committee on how to ensure some of the commitments that we have made under the work that we have done, and the action plan for the UN declaration act are responsive to the commitments around. For example, developing a regulatory framework that's called our onshore pipeline regulations in a manner that incorporates Indigenous Knowledge — there are some other words to our commitment — into the regulation itself. Those are instructions to the industry on how they operate.

Those are a couple of examples.

Senator Greenwood: I have one question. I don't work in your world. I wish to understand clearly.

We have an advisory committee who advises the board of directors who make the decisions. The advisory committee doesn't make those decisions. They are providing advice to this group of people.

I asked about Indigenous Knowledge. I am assuming that when you were talking about cultural integrity, you were taking that advice around Indigenous Knowledge to ensure that these projects were —

So what if they are not? I know the committee isn't directly involved in this, and I understand that. But what if a project kind of goes — how do they hear about how their advice is implemented and whether they are happy with that?

I'm trying to get this picture clear in my mind of this process.

We can save the other question until the second round. I want to hear you talk about this.

Ms. Carr: We report regularly. We engage regularly with the Indigenous Advisory Committee and through the board of directors. We report on the impact that the committee and the Indigenous Advisory Committee have had in terms of the work that we're doing and in terms of the innovations that we are bringing as an entire organization.

As an organization, we support the commission as well that undertakes its own independent adjudicative processes. The expectation is that there is a flow through. So the advice comes from the advisory committee, it comes into the organization, and then that advice — because we have an entire organization that is building its competency, its intelligence and integrity — the organization is better able to support the commission in its work. And then we tell the committee about it.

But we really work hard to respect the adjudicative independence of the commission and also respect the ability of the Indigenous Advisory Committee to provide its honest advice to us without fear of any impact on the project decision.

Nous avons sollicité l'avis du comité sur la manière de garantir que certains des engagements pris dans notre travail et dans le Plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations unies sont adaptés. Par exemple, il faut élaborer le cadre réglementaire de notre Règlement sur les pipelines terrestres de manière à y incorporer les connaissances autochtones — notre engagement comporte d'autres éléments. Il s'agit d'instructions sur la manière dont le secteur doit fonctionner.

Ce ne sont là que quelques exemples.

La sénatrice Greenwood : J'ai une question. Je ne travaille pas dans votre domaine, mais je veux bien comprendre.

Nous avons un Comité consultatif qui oriente le conseil d'administration, mais c'est ce dernier qui rend les décisions. Ce n'est pas le Comité consultatif qui tranche. Il éclaire de ses conseils ce groupe de personnes.

J'ai posé une question sur le savoir autochtone. Lorsque vous parlez d'intégrité culturelle, vous devez tenir compte de ces conseils sur les connaissances autochtones pour vous assurer que ces projets étaient...

Et s'ils ne le sont pas? Je sais que le comité ne participe pas directement à ce processus, et je le comprends. Mais si un projet va de l'avant, comment les membres peuvent-ils savoir la manière dont leurs conseils sont mis en œuvre et s'ils en sont satisfaits?

J'essaie de me faire une idée claire de ce processus.

Nous pouvons garder l'autre question pour le deuxième tour. J'aimerais vous entendre à ce sujet.

Mme Carr : Nous produisons régulièrement des rapports. Nous communiquons régulièrement avec le Comité consultatif autochtone et le conseil d'administration. Nous rendons compte de l'incidence que le groupe et le Comité consultatif autochtone ont eue sur le travail que nous accomplissons et sur les innovations que nous apportons à l'échelle de l'organisation.

En tant qu'organisation, nous soutenons également la commission qui entreprend ses propres processus décisionnels indépendants. On s'attend à ce qu'il y ait une continuité. Ainsi, les conseils qui émanent du Comité consultatif sont transmis à l'organisation, et ensuite ces conseils — parce que nous avons une organisation tout entière qui renforce ses compétences, son intelligence et son intégrité — permettent à l'organisation de mieux soutenir la commission dans son travail. Et ensuite, nous en informons le comité.

Mais nous nous efforçons vraiment de respecter l'indépendance décisionnelle de la commission et également la capacité du Comité consultatif autochtone à nous fournir ses conseils en toute honnêteté, sans craindre que cela n'ait une incidence sur la décision relative au projet.

Senator Greenwood: I'm very interested in protection of Indigenous Knowledge. If I have a group who is giving me some very powerful advice around Indigenous Knowledge, I want to make sure it is used in the way it was intended and that somebody is accountable if it is not. That is where I'm going with that. But you can respond in writing to that, because I'm over time. I'll pass it back to you.

[Translation]

The Chair: Ms. Carr, thank you for waiting for me to give you the microphone. In the Innu style, we are senators, but I also take an approach where I let the dialogue flow between people. We'll try to reach each other under two different protocols.

[English]

Senator Prosper: Thank you to all of our witnesses here. I have a question for Ms. Anderson. Some of your earlier testimony was quite helpful in terms of the approach taken through the Major Projects Office. You are travelling, so you are in the process of meeting with First Nations groups in Saskatchewan.

You referenced engagement and consultation. I'm curious about those terms. Are they one and the same, or are they quite distinct? Are there specific meanings attributed to each of them?

Something that really grabbed my attention was your reference to consultations and engagement occurring early and throughout project developments, and the Major Projects Office is looking toward transparency, respect and, again, early engagement. This is one of the things I'm curious about in terms of how your office approaches proponents that maybe try to run roughshod over Indigenous rights holders. Maybe they employ certain means by which — perspectives they have in terms of engagement and those negotiations with First Nations rights holders.

You mentioned, in relation to that, Ms. Anderson, that it is a component on how those proponents approach those discussions with rights holders that, in fact, determines whether there is a designation of a major project under the Building Canada Act. There seemed to be a requirement for proponents to take at least an approach that is appropriate. I'm curious about how that operates. And related to that, proponents are having to show how they, in fact, engage with First Nations as well.

Could you walk me through how, through your office, those proponents have to fulfill those requirements before they get some kind of stamp of approval or make it through your process?

La sénatrice Greenwood : Je m'intéresse beaucoup à la protection des connaissances autochtones. Si un groupe me donne des conseils très pertinents sur ce savoir, je veux m'assurer qu'ils sont utilisés comme prévu et que quelqu'un soit tenu responsable dans le cas contraire. C'est là où je veux en venir. Mais vous pouvez répondre à cette question par écrit, car j'ai dépassé le temps qui m'était imparti. Je vous redonne la parole.

[Français]

La présidente : Madame Carr, merci beaucoup d'attendre que je vous offre le micro. Dans le style innu, nous sommes des sénateurs, mais j'ai aussi cette approche où je laisse couler le dialogue entre les gens. On va essayer de se rejoindre toutes les deux dans deux différents protocoles.

[Traduction]

Le sénateur Prosper : Merci à tous nos témoins. J'ai une question pour Mme Anderson. Certains de vos témoignages précédents ont été très utiles en ce qui concerne l'approche adoptée par le Bureau des grands projets. Puisque vous êtes en déplacement, vous êtes en train de rencontrer des groupes des Premières Nations en Saskatchewan.

Vous avez parlé de mobilisation et de consultation. Ces termes m'intriguent. Désignent-ils une seule et même chose, ou deux concepts tout à fait distincts? Des significations spécifiques sont-elles attribuées à chaque terme?

Une chose qui a vraiment attiré mon attention, c'est votre référence aux consultations et à la mobilisation qui ont lieu tôt et tout au long de l'élaboration des projets. Le Bureau de gestion des grands projets vise la transparence, le respect et, encore une fois, la mobilisation précoce. C'est l'un des points qui m'intriguent concernant la manière dont votre bureau aborde les promoteurs qui pourraient tenter de bafouer les droits des titulaires de droits autochtones. Peut-être emploie-t-il certaines méthodes — ou perspectives — lors de la mobilisation et des négociations avec les titulaires de droits des Premières Nations.

Madame Anderson, vous avez mentionné, à ce sujet, que c'est la manière dont ces promoteurs abordent les discussions avec les titulaires de droits qui, en fait, détermine si un projet est désigné comme projet d'envergure en vertu de la Loi visant à bâtir le Canada. Il semblait y avoir une exigence pour que les promoteurs se comportent au moins de façon appropriée. Je suis curieux de savoir comment cet aspect se traduit. À ce sujet, les promoteurs doivent également démontrer comment ils dialoguent concrètement avec les Premières Nations.

Pourriez-vous m'expliquer comment, par l'intermédiaire de votre bureau, ces promoteurs doivent satisfaire à ces exigences avant d'obtenir une sorte d'approbation ou de franchir les étapes de votre processus?

Ms. Anderson: Okay. Thank you very much, Madam Chair, and senator, for the question. I would like to first address your question around the distinction between engagement and consultation.

The engagement aspect of the work we do is applicable to all of the projects that have been referred to the Major Projects Office. We are very actively engaging with all rights holders that are involved in those projects. That conversation is very much in line with ensuring that there is good information available on what the project is and that those conversations are happening with the various federal and provincial entities in addition to the proponent.

The distinction with that work versus what we undertake to do with consultation is very specific when we have a project that may be designated under the Building Canada Act. The Building Canada Act, as Deputy Gideon mentioned earlier, does have consultation-specific requirements built into that act that reflect our Crown duty to consult.

Those consultation decision points are taken when government is even contemplating whether or not a project would be potentially designated. If there is potential for a project, we are out there talking to rights holders and assessing whether they believe that the project is in the national interest.

The weighting for that decision includes a number of factors outlined in the Building Canada Act. It does look at things like the contribution of the project to Canada's economy, but, importantly, it also includes how the project advances Indigenous interests. So there is feedback that we are seeking to get before a project can access that legislative framework.

The other consultation point in that Building Canada Act is consultations on the conditions that would see the project proceed. So knowing that when we talk about major projects, there is the potential for projects to impact on rights in a number of ways, we seek, through that regulatory process, to evaluate what those impacts look like and utilize those conditions to see where we can possibly mitigate or avoid those impacts on rights.

So that's the distinction between consultation and engagement.

To your second question around the consultation processes and the various principles associated with that and how we provide advice or work with proponents to that effect, we do provide a lot of advice to proponents on how they can proceed in having those engagements. But I would say that, knowing that projects and the way they are evaluated coming into our Major Projects Office, they need to already demonstrate they are actively working toward advancing those Indigenous interests.

Mme Anderson : D'accord. Merci beaucoup, madame la présidente. Monsieur le sénateur, je vous remercie de la question. J'aimerais d'abord répondre à votre interrogation sur la distinction entre la mobilisation et la consultation.

Le volet mobilisation de notre travail s'applique à tous les projets soumis au Bureau des grands projets. Nous collaborons très activement avec tous les titulaires de droits touchés par ces projets. Cette conversation vise à garantir que des informations précises sur le projet sont disponibles et que des discussions ont lieu avec diverses entités fédérales et provinciales, en plus du promoteur.

La distinction entre ce travail et notre processus de consultation devient particulièrement claire lorsqu'un projet est susceptible d'être désigné en vertu de la Loi visant à bâtir le Canada. Comme l'a mentionné plus tôt la sous-ministre Gideon, cette loi comprend des exigences spécifiques en matière de consultation qui reflètent l'obligation de consulter de la Couronne.

Ces décisions de consultation sont prises alors même que le gouvernement examine si un projet pourrait être désigné. Si un projet est envisageable, nous contactons les titulaires de droits pour évaluer s'ils estiment que le projet est d'intérêt national.

La prise de cette décision tient compte d'un certain nombre de facteurs énoncés dans la Loi visant à bâtir le Canada. On examine des aspects comme la contribution du projet à l'économie canadienne, mais, surtout, la façon dont le projet sert les intérêts des Autochtones. Ainsi, avant qu'un projet ne puisse s'inscrire dans ce cadre législatif, nous tâchons d'obtenir des commentaires.

L'autre point relatif aux consultations prévu par la Loi visant à bâtir le Canada concerne les conditions qu'il faut respecter pour qu'un projet puisse aller de l'avant. Nous savons que les grands projets peuvent avoir des répercussions sur les droits, et ce, de plusieurs façons. Ainsi, par l'entremise de ce processus réglementaire, nous évaluons la nature de ces répercussions et nous utilisons ces conditions pour déterminer comment nous pourrions potentiellement atténuer ou éviter ces répercussions sur les droits.

Voilà donc la distinction entre la consultation et la mobilisation.

J'en viens à votre deuxième question qui porte sur les processus de consultation et les divers principes qui y sont associés, ainsi que sur la façon dont nous fournissons des conseils ou travaillons avec les promoteurs à cet égard. Nous conseillons de nombreux promoteurs sur la manière dont ils peuvent procéder pour assurer cette mobilisation. Toutefois, j'ajouterais que lorsque les promoteurs soumettent des projets à notre Bureau des grands projets à des fins d'évaluation, ils

That is a key component in even understanding whether or not a project should be referred to our office.

If that doesn't exist, then it makes the project probably more unlikely to be with our office. The projects that we see coming in have demonstrated, hopefully to a great degree, that the projects can advance Indigenous interests and that there are solid relationships already in place, that there is good collaboration and that even potentially there are equity or royalty-sharing opportunities involved. That economic participation piece is one which we certainly try to promote when we are talking to proponents.

To your additional question — I want to make sure I have covered it off — we do also ensure that, where with proponents we might be seeing some challenges, we are having conversations directly with those rights holders as well. Part of the function of our office is to have those conversations. If it is not going well, we have that conversation with the proponent, and we can provide that kind of clarification and a bit more certainty for all partners on how this needs to move forward.

Senator Prosper: I really appreciate your response. Thank you. Sometimes at the table, and positions go back and forth, it is not a question of whether an accommodation exists. It is what that accommodation is.

You mentioned things that advance Indigenous interests. You mentioned equity. You mentioned revenue sharing. These are really good words, because at times, through my previous experience, people tend to view accommodations as maybe scholarships, maybe a couple of positions here, really nothing too substantive.

How do you approach accommodation in a way that respects, obviously, the negotiation process but, more importantly, the real accommodation of rights that has a lasting impact for First Nations people to help bring them out of poverty, for example?

Ms. Anderson: Thank you, Madam Chair and Senator Prosper. Accommodation is certainly a very important consideration in the work that we are doing. Accommodation can happen in a number of ways. It can be through mitigation and condition development, but it can also be part of a conversation with a proponent around some of those economic participation aspects, in addition to where we might be able to address some of those concerns and do so in a way that really is supportive from the federal government specifically. I'm thinking of where there are potentially a number of cumulative effects, where one proponent may not be capable of addressing in its entirety all of those impacts.

doivent démontrer d'emblée qu'ils s'efforcent activement à promouvoir les intérêts des Autochtones. C'est un critère essentiel permettant de déterminer si un projet mérite ou non d'être soumis à notre bureau.

Si les promoteurs ne s'efforcent pas déjà de favoriser les intérêts des Autochtones, il est peu probable que notre bureau s'occupe de leur projet. Les projets qui nous sont soumis démontreront, idéalement dans une large mesure, qu'ils peuvent servir les intérêts des Autochtones et que des relations solides sont déjà en place, qu'il existe une bonne collaboration et qu'il y a même potentiellement des possibilités d'acquérir une participation dans le projet ou de partager les redevances. La participation économique est un élément que nous essayons certainement de promouvoir lorsque nous discutons avec les promoteurs.

Pour répondre à votre autre question — je veux m'assurer de ne rien oublier —, nous veillons également à discuter directement avec les détenteurs de droits lorsque nous constatons des problèmes avec des promoteurs. Cela fait partie des fonctions de notre bureau. Si les choses ne se passent pas bien, nous en discutons avec le promoteur. Nous pouvons donner des précisions et un peu plus de certitude à tous les partenaires sur la façon dont les choses doivent se dérouler.

Le sénateur Prosper : Je vous suis très reconnaissant de votre réponse. Merci. Parfois, lors des négociations, la question n'est pas de savoir s'il existe un accommodement, mais de savoir en quoi consiste cet accommodement.

Vous avez évoqué des éléments qui favorisent les intérêts des Autochtones. Vous avez parlé de l'acquisition d'une participation dans le projet et du partage des recettes. Ce sont là des propos très pertinents, car d'après mon expérience, les gens ont parfois tendance à considérer les accommodements comme étant peut-être des bourses, ou quelques postes ici et là; rien de vraiment substantiel.

Comment aborder la question des accommodements de manière à respecter, évidemment, le processus de négociation, mais surtout la véritable prise en compte des droits qui a une incidence durable pour les Premières Nations, afin de les aider, par exemple, à sortir de la pauvreté?

Mme Anderson : Madame la présidente, sénateur Prosper, je vous remercie. L'accommodement est certainement un aspect très important dont nous tenons compte dans notre travail. Les accommodements peuvent prendre différentes formes. Ils peuvent se traduire par des mesures d'atténuation, l'élaboration de conditions, ou une conversation avec un promoteur au sujet de certains aspects relatifs à la participation économique. Le gouvernement fédéral, plus précisément, peut également répondre aux préoccupations et le faire d'une manière qui soit véritablement favorable. Je pense aux cas où il pourrait y avoir de nombreux effets cumulatifs, et où un promoteur pourrait ne pas être en mesure de gérer l'ensemble de ces répercussions.

We do have mechanisms federally that we can bring to the table to address some of those accommodation concerns. The Major Projects Office, based on its convening powers and ability to coordinate, does play a role on a project-specific basis to do that.

One of the things that we have heard through a lot of our discussions with rights holders on these projects have been concerns around things such as infrastructure gaps and concerns around not having adequate capacity in house to be able to even support some of the work ahead on the economic development front. There are resources within the federal government that can also assist with that. It is bringing a lot of the right federal departments from the same leadership that you have heard from this evening from the federal government to help address those and make sure, through a two-way dialogue directly with the rights holders, that we are satisfactorily addressing those concerns.

Senator Prosper: Thank you.

Senator Pate: Thank you to all the witnesses. As you were talking about some of the large projects, I'm very aware that the number of times I have been approached, particularly by matriarchs in communities and Elders in situations where communities may be being induced to participate in certain projects and, not always but often the women who recognize that, historically, the burden and costs of protecting the environment in ways that benefit all Canadians have often fallen to Indigenous Peoples. When consultation advocacy and litigation are happening, we often see consultation not necessarily at the forefront to prevent those sorts of things.

I'm particularly concerned about situations where we have seen land and water protectors being criminalized for opposing resource extraction processes on their lands. We have seen, certainly since the MMIWG inquiry, concerns about the protection of women and children, particularly in those contexts.

We are on the eve of potentially passing Bill C-14 in the Senate. It will include harsher sentences for interference with essential infrastructure. At the Legal Committee — a number of us are on that committee as well — we heard about how this is likely to disproportionately impact Indigenous Peoples, including those who are already protesting things like pipelines and other kinds of developments.

I'm curious what concrete steps each of your departments is taking to ensure that Indigenous land and water protectors in particular are not criminalized, especially in the event where there has been no or inadequate consultation from the perspectives of the communities and what else you are doing to proactively try to avoid this situation.

Nous disposons, à l'échelle fédérale, de mécanismes permettant de répondre à certaines de ces préoccupations liées aux accommodements. Le Bureau des grands projets, grâce à ses pouvoirs de concertation et à sa capacité de coordination, joue un rôle à cet égard, au cas par cas.

Les préoccupations qui sont ressorties de bon nombre de nos discussions avec les détenteurs de droits au sujet de ces projets concernent notamment les lacunes en matière d'infrastructures et le manque de capacités internes suffisantes pour pouvoir réaliser une partie du travail à venir sur le plan du développement économique. Le gouvernement fédéral dispose de ressources qui peuvent aider dans ce domaine. Il s'agit de mobiliser de nombreux ministères fédéraux concernés, sous la direction des responsables du gouvernement fédéral que vous avez entendus ce soir, afin de répondre à ces préoccupations et de le faire de manière satisfaisante, grâce à un dialogue directement avec les détenteurs de droits.

Le sénateur Prosper : Je vous remercie.

La sénatrice Pate : Je remercie tous les témoins. Alors que vous parliez de grands projets, j'ai pensé au nombre de fois où des gens, plus particulièrement des matriarches et des aînées, sont venus me voir, car on incitait leurs communautés à participer à certains projets. Ces femmes reconnaissent souvent que, historiquement, le fardeau et les coûts liés à la protection de l'environnement au profit de tous les Canadiens ont souvent été supportés par les peuples autochtones. Lorsque des activités de défense des intérêts et des litiges ont lieu... Nous constatons souvent que la consultation n'est pas nécessairement au premier plan pour prévenir ce genre de situations.

Je suis particulièrement préoccupée par les situations où des protecteurs des terres et des eaux ont été criminalisés pour s'être opposés à des processus d'extraction des ressources sur leurs terres. Nous avons constaté, certainement depuis l'enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, des préoccupations au sujet de la protection des femmes et des enfants, en particulier dans ces contextes.

Le projet de loi C-14 pourrait être adopté bientôt au Sénat. Il prévoira des peines plus sévères pour les personnes qui gêneraient l'accès à une infrastructure essentielle. Au Comité des affaires juridiques — dont plusieurs d'entre nous font également partie —, nous avons entendu dire que cela risquerait de toucher de façon disproportionnée les peuples autochtones, y compris ceux qui manifestent déjà contre des projets de pipelines et d'autres types de projets d'exploitation des ressources.

J'aimerais savoir quelles mesures concrètes chacun de vos ministères met en œuvre pour veiller à ce que les protecteurs autochtones des terres et des eaux, plus particulièrement, ne soient pas criminalisés, surtout lorsqu'il n'y a pas eu de consultations, ou qu'elles ont été insuffisantes du point de vue des communautés, et quelles autres mesures vous prenez pour tenter de prévenir cette situation de manière proactive.

Ms. Lavoie: I will start.

Senator Pate: You know this issue well from your previous work.

Ms. Lavoie: The right to peacefully protest is a guaranteed right in Canada. The objective and the goal is to develop relationships and to have engagement at the front end so that we can resolve issues before we get to a point where people feel that there is a need for protest and that they have no alternative but to go to the public and speak publicly about their concerns. That, to me, is a failure of the system. The idea is that we don't get there and actually resolve things before that point. That is why relationships are so important and those long-term investments in understanding and finding paths forward that everyone can live with and can feel comfortable with.

It is about sustainable development — not development at all costs. There is a very real difference between those two. My colleagues from Environment were here previously. We always say that Natural Resources Canada and Environment Canada are two sides of the same coin, and you really need to have a balance between the two in order to have the best possible projects informed by Indigenous Knowledge and that are respectful of Indigenous rights and land.

You mentioned Missing and Murdered Indigenous Women and Girls. In that context, in particular with respect to resource development, there have been issues that have been brought forward both in the national inquiry and other places. We are working very closely with Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada, Women and Gender Equality Canada and Public Safety Canada, as well as many Indigenous groups, to look at how can we ensure that the safety of women and girls and 2S+ people is fundamental and paramount before we go in and do resource development, recognizing that those projects can bring wealth into a community but also bring a host of other ills. How can we proactively figure out a path where people are protected, in particular our most vulnerable?

I would say the best example is the Woodfibre LNG project, where they have the workers on a floatel so they actually do not come into the community, that every single worker has to undergo cultural competency training, and they have culture monitors on site every single day to ensure that this happens.

Senator Pate: That particular project was one of the ones I was thinking of, because I met with women who were extremely concerned. They were seeing small boats going off from

Mme Lavoie : Je vais commencer.

La sénatrice Pate : Vous connaissez bien cette question grâce à vos anciennes fonctions.

Mme Lavoie : Le droit de manifester pacifiquement est un droit garanti au Canada. L'objectif est d'établir des relations et de favoriser la mobilisation dès le début afin de résoudre les problèmes avant d'en arriver à un point où les gens estimerait qu'il est nécessaire de manifester et qu'ils n'ont d'autre choix que de s'adresser à la population et d'exprimer leurs préoccupations ouvertement, ce qui, à mon avis, témoignerait d'un échec du système. L'idée est donc d'éviter d'en arriver là et de résoudre les problèmes en amont. C'est pourquoi les relations sont si importantes, tout comme ces engagements à long terme visant à favoriser la compréhension et à trouver des solutions qui conviennent à tout le monde et avec lesquelles chacun se sente à l'aise.

Cela concerne le développement durable, et non le développement à tout prix. Il y a une différence bien réelle entre les deux. Mes collègues du ministère de l'Environnement étaient ici tout à l'heure. On dit toujours que Ressources naturelles Canada et Environnement Canada sont les deux côtés d'une même médaille. Il faut donc absolument établir un équilibre entre les deux afin d'avoir les meilleurs projets possibles, fondés sur les savoirs autochtones et respectueux des droits et des terres autochtones.

Vous avez mentionné la question des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées. À cet égard, en particulier en ce qui concerne l'exploitation des ressources, des problèmes ont été soulevés tant dans le cadre de l'enquête nationale que dans d'autres contextes. Nous travaillons en étroite collaboration avec des représentants de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, de Femmes et Égalité des genres Canada et de Sécurité publique Canada, ainsi qu'avec de nombreux groupes autochtones, afin de déterminer comment faire de la sécurité des femmes, des filles et des personnes bispirituelles une priorité absolue avant de nous lancer dans des projets d'exploitation des ressources, car nous reconnaissons que même si ces projets peuvent apporter de la prospérité à une collectivité, ils peuvent aussi entraîner une foule d'autres maux. Comment pouvons-nous trouver, de façon proactive, une solution qui garantisse la protection de tous, en particulier des plus vulnérables?

Je dirais que le meilleur exemple est le projet de gaz naturel liquéfié Woodfibre, dans le cadre duquel les travailleurs sont hébergés dans un hôtel flottant — ils ne viennent donc pas dans la communauté —, chaque travailleur doit suivre une formation sur les compétences culturelles, et des observateurs sont sur place tous les jours pour s'assurer que cela se produit.

La sénatrice Pate : Je pensais notamment à ce projet, parce que j'ai rencontré des femmes qui étaient extrêmement inquiètes. Elles ont vu de petits bateaux, avec de jeunes femmes à bord,

Squamish out to that floatel with young women on the boats, and huge concerns about that issue.

If women choose to protest in that community, I could see them being criminalized as a result. What would the efforts be from your respective departments to try to prevent that happening?

Ms. Lavoie: I would say we would work closely with Squamish Council. Squamish Council has put in conditions for that project that the proponent has to adhere to.

I know people who were originally against the project who are now for it. If there are things that are happening that should not be happening, we have an open line of communication with Squamish Council to really look at how we can ensure that safety and security is paramount. That is, first and foremost, one of the primary responsibilities not only of the council but of all levels and orders of government.

Senator Pate: Sorry, I didn't want to go off on land and water protection. If we are out of time, Madam Chair, we can get written responses from the other groups.

[Translation]

The Chair: Great. We'll wait for your answers in writing.

[English]

Senator Clement: Hello to the witnesses, and thank you for being here.

I'm worried. We are in what we are told and what we sense to be an existential economic crisis. It feels like the people who certainly I represent, the most vulnerable folks, the folks who have been working hard with advocates to try to move the dial forward in terms of reconciliation and consultation, it feels they are going to have to wait, or other things need to take priority. I'm just saying that because I have this worry.

This is the question I have in the context of that worry. This is probably a question for Ms. Anderson.

On May 8 of this year, the federal government launched a 30-day consultation on the major project reform discussion papers, specifically Getting Major Projects Built in Canada and Strengthening One Canadian Economy through trade and transportation. The proposal introduces a centralized Crown consultation hub to streamline overlapping departmental reviews into a single coordinated process meant to address consultation fatigue, but it's 30 days. It was launched on May 8, and they want answers by June 7.

quitter Squamish et se rendre vers cet hôtel flottant. Cette situation les préoccupait énormément.

Si des femmes décidaient de manifester dans cette communauté, j'imagine qu'elles risqueraient d'être criminalisées. Quelles mesures vos ministères respectifs prendraient-ils pour empêcher que cela ne se produise?

Mme Lavoie : Je dirais que nous travaillerions en étroite collaboration avec le conseil de Squamish, qui a imposé des conditions pour ce projet auxquelles le promoteur doit se conformer.

Je connais des gens qui étaient contre le projet au départ, et qui y sont désormais favorables. S'il se passe des choses qui ne devraient pas se produire, nous pouvons communiquer avec le conseil de Squamish pour voir comment nous pouvons veiller à ce que la sécurité demeure une priorité. Il s'agit là, avant tout, de l'une des principales responsabilités non seulement du conseil, mais de tous les ordres de gouvernement.

La sénatrice Pate : Je suis désolée, je ne voulais pas m'étendre sur la protection de la terre et de l'eau. Si nous n'avons plus de temps, madame la présidente, nous pouvons demander aux autres groupes de nous fournir des réponses par écrit.

[Français]

La présidente : Parfait. On attendra vos réponses par écrit.

[Traduction]

La sénatrice Clement : Je salue les témoins. Je vous remercie de votre présence.

Je suis inquiète. Nous traversons ce qu'on nous dit être, et ce que nous percevons comme étant, une crise économique existentielle. J'ai l'impression que les gens que je représente, les plus vulnérables, ceux qui ont travaillé fort avec des défenseurs pour faire progresser la réconciliation et la consultation vont devoir attendre, ou que d'autres priorités vont prendre le pas. Je dis cela simplement parce que j'ai cette inquiétude.

Voici la question que je vous pose par rapport à cette inquiétude. Ma question s'adresse probablement à Mme Anderson.

Le 8 mai dernier, le gouvernement fédéral a lancé une consultation de 30 jours sur les documents de travail portant sur la réforme des grands projets, notamment *Réaliser des grands projets au Canada* et *Renforcer l'Unité de l'économie canadienne par le commerce et les transports*. La proposition prévoit la création d'un centre de consultation de la Couronne centralisé visant à simplifier les examens ministériels qui se chevauchent au moyen d'un processus unique et coordonné. On souhaite ainsi répondre à la lassitude liée aux consultations. On parle toutefois d'une durée de 30 jours. La consultation a été

Given the scale of those proposals, why is there only a 30-day consultation window? How will 30 days be sufficient to hear from the necessary parties? What will you hear in 30 days?

Ms. Anderson: Thank you for the question, senator.

On May 8 we did launch a consultation process. It's a Government of Canada process. While the Major Projects Office is coordinating that effort on behalf of the government, the proposals in that regulatory reform package are representative of a number of different government departments, agencies and legislation in terms of changes.

The notion of a Crown consultation hub, I will note, has been one that was raised as a recommendation from a former working group called the Ministerial Working Group on Regulatory Efficiency for Clean Growth Projects in a public report of 2023-24. Since that time, Crown-Indigenous Relations has undertaken to do a fairly extensive consultation process with rights holders to examine what that hub should look like and how it should function. Generally, there is support from a lot of Indigenous communities, with, as you note, consultation fatigue being a pretty important one.

The 30 days is certainly a short time frame. I would note that we are participating in engagement sessions across Canada simultaneous to that consultation period, hearing from a lot of different communities through that avenue as well. Once that consultation period closes, the intention is to prepare a what-we-heard report. That report will help inform these initiatives as they go forward, not only the legislation itself but the implementation of that legislation.

We see this as a dialogue that is commencing with that 30 days, but we expect to be having much further dialogue on all of the various initiatives that are being proposed to better understand Indigenous perspectives on the implementation of them.

Senator Clement: I guess that goes back to what you were saying to Senator Prosper, the difference between engagement and consultation. It feels complicated to me. I'm just speaking for myself, to understand all of this.

I'm glad to hear that it is the beginning of a dialogue because that is important, but I think Canadians, First Nations and Indigenous people need to hear more about how this is actually going to work. Thank you.

lancée le 8 mai, et le gouvernement veut des réponses d'ici le 7 juin.

Compte tenu de l'ampleur de ces propositions, pourquoi la période de consultation n'est-elle que de 30 jours? Comment 30 jours peuvent-ils suffire pour entendre les parties concernées? Qu'allez-vous recueillir en 30 jours?

Mme Anderson : Je vous remercie de la question, sénatrice.

Le 8 mai, nous avons effectivement lancé un processus de consultation. Il s'agit d'un processus mené par le gouvernement du Canada. Le Bureau des grands projets coordonne cet effort au nom du gouvernement, mais cet ensemble de réformes réglementaires reflète les changements proposés par divers ministères, organismes et lois.

Je tiens à souligner que l'idée d'un centre de consultation de la Couronne vient d'une recommandation qu'un ancien groupe de travail appelé le Groupe de travail ministériel chargé de l'efficacité réglementaire des projets de croissance propre a formulée dans un rapport public de 2023-2024. Depuis, Relations Couronne-Autochtones a entrepris un processus de consultation assez vaste auprès des détenteurs de droits pour examiner à quoi ce centre devrait ressembler et comment il devrait fonctionner. De manière générale, de nombreuses communautés autochtones y sont favorables, mais, comme vous l'avez souligné, la lassitude liée aux consultations est assez importante.

Trente jours, c'est très court, en effet. J'aimerais toutefois préciser que nous participons à des séances de mobilisation partout au pays parallèlement à cette période de consultation. Cela nous permet d'entendre les points de vue de nombreuses communautés différentes. Une fois cette période de consultation terminée, nous avons l'intention de rédiger un rapport sur les commentaires recueillis. Ce rapport contribuera à orienter ces initiatives à mesure qu'elles avancent, non seulement en ce qui concerne la loi elle-même, mais aussi sa mise en œuvre.

Le dialogue commence avec cette période de 30 jours, mais nous comptons poursuivre nos échanges sur l'ensemble des initiatives proposées afin de mieux comprendre le point de vue des Autochtones quant à leur mise en œuvre.

La sénatrice Clement : Je suppose que cela nous ramène à ce que vous disiez au sénateur Prosper au sujet de la différence entre la mobilisation et la consultation. Tout cela me semble compliqué. Je parle seulement en mon nom. J'essaie de comprendre tout cela.

Je suis heureuse d'entendre que c'est le début d'un dialogue, car c'est important. Cela dit, je pense que les Canadiens, les Premières Nations et les peuples autochtones ont besoin d'en savoir plus sur la manière dont cette initiative va réellement fonctionner. Merci.

[Translation]

The Chair: Thank you.

I have a question for you, Ms. Anderson.

I'm not sure I heard that in your presentation. I may have missed it. This isn't a criticism, but it's a lot of information at once. It concerns the Indigenous Advisory Council that has been appointed and that gives you advice. Will all types of work, such as the 30-day consultations that Senator Clement talked about, be validated by the committee? I'm trying to understand. We have champions and experts, but the organization is still moving forward.

Next, and you can answer me in writing, does the Major Projects Office, given its proximity to the Prime Minister's Office, also check whether the policies of the departments that testified earlier are consistent with the speed implied in your mandate?

Here is an example. There is a procurement policy at Indigenous Services Canada. Community members want to develop projects, but because the costs exceed \$1 million, they cannot create jobs in the community and are forced to call for tenders outside the community. Naturally, non-Indigenous businesses are the ones that will benefit.

Do you have a space to ensure that the members of those communities will also be able to benefit from all these great projects? Can we adjust policies between departments to be consistent when it comes to economic reconciliation?

I'm not asking you to give me an answer now, but we see inconsistencies in this big government. It may not want to do harm, but these are consultations that were held recently, so it's the same government, and it doesn't necessarily align with what you want to do with major projects.

Please confirm for us that there is a space where you are making efforts to be consistent with the First Peoples, their needs and the major projects moving at breakneck speed. Thank you.

[English]

Ms. Anderson: In terms of the first question, the Indigenous Advisory Committee that was appointed by the Prime Minister when the office was established, has a mandate to provide advice to the Major Projects Office on policy and operation matters. They recently approved their terms of reference, and that is publicly available online.

[Français]

La présidente : Merci beaucoup.

J'ai une question pour vous, madame Anderson.

Je ne suis pas certaine d'avoir entendu cette information dans votre présentation. Je l'ai peut-être manquée, ce n'est pas une critique, mais c'est beaucoup de renseignements en même temps. Elle porte sur le Conseil consultatif autochtone qui a été nommé et qui vous donne des conseils. Est-ce que tout type de travail — comme les consultations sur 30 jours, dont la sénatrice Clement a parlé — sera validé par ce comité? J'essaie de comprendre : on a des champions et des experts, mais l'organisation avance tout de même.

Ensuite, et vous pourrez me répondre par écrit, est-ce que le Bureau des grands projets, étant donné sa proximité avec le Cabinet du premier ministre, vérifie aussi si les politiques des ministères qui ont témoigné tout à l'heure sont cohérentes avec la vitesse qui est sous-entendue dans votre mandat?

L'exemple que je vais vous donner est le suivant : il y a une politique sur l'approvisionnement à Services aux Autochtones Canada. Les membres d'une communauté veulent développer des projets, mais parce que les coûts dépassent un million de dollars, ils ne peuvent pas créer de l'emploi dans la communauté et ils sont obligés de faire un appel d'offres à l'extérieur. Bien sûr, ce sera des entreprises non autochtones qui vont en bénéficier.

Est-ce que vous avez cet espace pour vous assurer que les membres de ces communautés pourront également bénéficier de tous ces beaux projets? Pouvons-nous ajuster les politiques entre les ministères pour être cohérents lorsqu'on parle de réconciliation économique?

Je ne vous demande pas de me donner une réponse maintenant, mais on voit des incohérences dans ce grand gouvernement. Il ne veut peut-être pas mal faire, mais ce sont des consultations qui se sont tenues récemment, donc c'est le même gouvernement, et cela ne concorde pas nécessairement avec ce que vous voulez faire avec les grands projets.

Si vous pouviez nous confirmer qu'il y a un espace où vous faites des efforts pour être cohérents envers les Premiers Peuples, leurs besoins et les grands chantiers qui vont à toute allure... Merci.

[Traduction]

Mme Anderson : Pour ce qui est de la première question, le Comité consultatif autochtone, nommé par le premier ministre lors de la création du bureau, a pour mandat de fournir des conseils au Bureau des grands projets sur les orientations politiques et les pratiques opérationnelles. On a récemment approuvé son mandat, qui est accessible au public en ligne.

A lot of the work they have been doing has been around that space of the considerations of operations and not specific projects themselves. They do not represent rights holders, so they do not have decision-making capacity around projects themselves.

The Chair: What I meant is how you may want to do consultation or engagement. For me, 30 days is not about speaking on behalf of but how you plan to work with the communities. Did you get involved with them to find out if 30 days is too short or enough time? I wanted to see what the link or the relationship was between you and the expertise.

Ms. Anderson: Thank you, Madam Chair. I will respond to you in writing for both of the questions you have asked.

[Translation]

The Chair: Thank you. Thank you for coming and thank you for having transparency on your websites in terms of consultations, what has been done or what could be improved.

It seems to me, based on everything we've heard, that everyone wants a good relationship and wants to make sure that the legal decisions and the needs of the communities are respected.

However, you know that you are going to hear testimony from people who live in the communities and feel the impact of major projects or projects in which they have had no say. From there, we have to find solutions, in my opinion, with people like you who want real action, so that it really resonates in our policies.

If you have any other ideas for recommendations, you know where to reach us. Thank you again.

(The committee adjourned.)

Une grande partie de son travail a porté sur les aspects opérationnels plutôt que sur les projets en tant que tels. Il ne représente pas les détenteurs de droits et n'a donc pas la capacité de prendre des décisions concernant les projets eux-mêmes.

La présidente : Je parlais de la manière dont vous envisagez de mener les activités de consultation ou de mobilisation. Selon moi, la question des 30 jours ne porte pas sur le fait de parler au nom des communautés, mais sur la façon dont vous comptez travailler avec elles. Avez-vous communiqué avec elles pour savoir si une période de 30 jours était trop courte ou suffisante? Je voulais comprendre quel était le lien ou la relation entre vous et ce groupe d'experts.

Mme Anderson : Merci, madame la présidente. Je vais répondre par écrit aux deux questions que vous avez posées.

[Français]

La présidente : Merci à vous. Merci d'être venues et merci d'avoir sur vos sites Web cette transparence en ce qui concerne les consultations, ce qui a été fait ou ce qui pourrait être amélioré.

Je me dis que si l'on se fie à tout ce qu'on a entendu, tout le monde veut que la relation soit bonne et tout le monde veut s'assurer qu'on respecte les décisions juridiques ou les besoins des communautés.

Cependant, vous savez que vous allez entendre des témoignages de gens qui vivent dans les communautés et qui vivent l'impact des grands projets ou des projets dans lesquels ils n'ont pas eu leur mot à dire. À partir de là, il faut trouver des solutions, à mon avis, avec les individus comme vous qui veulent que les choses bougent, pour que cela résonne vraiment dans nos politiques.

Si jamais vous avez d'autres idées de recommandations, vous savez où nous joindre. Merci encore.

(La séance est levée.)
